



Projet Cargill: <<PROSPER: Thriving Cocoa Communities>>

**ETUDES DE BASE SUR LA SECURITE ALIMENTAIRE ET DES MOYENS
DE SUBSISTANCE DES MENAGES, L'AUTONOMISATION
DE LA FEMME, LA NUTRITION ET L'HYGIENE**

Tome1 : RAPPORT PROVISOIRE

Octobre 2018

Synergie Expertise Sarl

Etude – Conseil -Formation- Assistance

Cocody, Angré les Oscars
01 BP 13250 Abidjan 01,
Côte d'Ivoire
Tel (225) 24 01 01 19/08 79 03 85
E-mail :synergie@outlook.fr
fmseka@yahoo.fr

T A B L E D E S M A T I E R E S

1	– RESUME EXECUTIF	6
2	– INTRODUCTION	9
2.1	– CONTEXTE GENERAL	9
2.2	– OBJECTIFS DE L'ETUDE	9
2.3	– COUVERTURE DE L'ETUDE ET POPULATIONS CIBLES	10
3	– ECHANTILLONNAGE	10
4	– COLLECTE DE DONNEES	10
5	– TRAITEMENT ET ANALYSE DES DONNEES	10
5.1	– APUREMENT DES DONNEES	10
5.2	– PONDERATION	10
5.3	– ANALYSE DES DONNEES	11
6	– CONSIDERATIONS ETHIQUES	11
7	– DIFFICULTES RECONTREES ET LIMITES DE L'ETUDE	11
8	– CARACTERISTIQUES DES MENAGES ET DES POPULATIONS	11
8.1	– CARACTERISTIQUES DES CHEFS DE MENAGE	11
8.1.1	– PRINCIPAUX RESULTATS	11
8.1.2	– DESCRIPTION DES CARACTERISTIQUES SOCIODEMOGRAPHIQUES ET CULTURELLES DES CHEFS DE MENAGE	12
8.2	– CARACTERISTIQUES DES POPULATIONS (MEMBRES DES MENAGES)	13
8.2.1	– PRINCIPAUX RESULTATS	13
8.2.2	– TAILLE DES MENAGES	13
8.2.3	– STRUCTURE DE LA POPULATION PAR SEXE ET PAR AGE	14
8.2.4	– VIE DES ENFANTS DE 5-17 ANS AVEC LES PARENTS BIOLOGIQUES	14
8.2.5	– NATIONALITE ET ORIGINE DE LA POPULATION	14
8.2.6	– NIVEAU D'INSTRUCTION ET ALPHABETISATION DE LA POPULATION	15
8.3	– CONDITIONS DE VIE DES MENAGES	16
8.3.1	– PRINCIPAUX RESULTATS	16
8.3.2	– LOGEMENT DES MENAGES	16
8.3.3	– SOURCE D'APPROVISIONNEMENT EN EAU DES MENAGES	16
8.3.4	– DISPONIBILITE DE LATRINES DANS LES MENAGES	17
8.3.5	– SOURCES D'ENERGIE DES MENAGES	17
8.3.6	– POSSESSION D'EQUIPEMENTS	17
8.3.7	– POSSESSION DE TERRES	17
8.4	– REVENU ET PAUVRETE	18
8.4.1	– PRINCIPAUX RESULTATS	18
8.4.2	– PRINCIPALES ACTIVITES SOURCES DE REVENU DES MENAGES	18
8.4.3	– REVENU ANNUEL MOYEN PAR MENAGES	19
8.4.4	– REVENU ANNUEL MOYEN PAR PERSONNE	19
8.4.5	– ANALYSE DE LA PAUVRETE MONETAIRE DE LA POPULATION	20
8.4.6	– NIVEAU DE PAUVRETE DE LA POPULATION	21
8.4.7	– NIVEAU D'EXTRME PAUVRETE DE LA POPULATION	21
9	– SECURITE ALIMENTAIRE ET LES MOYENS DE SUBSISTANCE	22
9.1	– SCORE DE CONSOMMATION ALIMENTAIRE	22
9.1.1	– PRINCIPAUX RESULTATS	22
9.1.2	– SCORE DE CONSOMMATION ALIMENTAIRE	22
9.2	– DIVERSITE ALIMENTAIRE	24
9.2.1	– SCORE DE DIVERSITE ALIMENTAIRE DU MENAGE	24
9.2.2	– SCORE DE DIVERSITE ALIMENTAIRE DE LA FEMME	25
9.3	– CONSOMMATION DE FRUITS ET LEGUMES	26
9.4	– DIFFICULTES ALIMENTAIRES ET STRATEGIE D'ADAPTION	26
9.4.1	– MANIFESTATION DES DIFFICULTES ALIMENTAIRES	26

9.4.2	SAISONNALITE DES DIFFICULTES ALIMENTAIRES	27
9.4.3	STRATEGIES D'ADAPTATION FACE AUX DIFFICULTES ALIMENTAIRES	27
10	- GENRE ET PRISE DE DECISION	28
10.1	PRINCIPAUX RESULTATS	28
10.2	VIOLENCE CONJUGALE.....	28
10.3	CAPACITES DES FEMMES A FAIRE ET A PARTICIPER AUX DECISIONS PRODUCTIVES DE LA MAISON.....	29
10.4	PERCEPTION DES FEMMES SUR LES ROLES DE GENRE.....	30
10.5	PERCEPTION DES FEMMES SUR LEUR CONTRIBUTION AUX AFFAIRES DU MENAGE.....	31
10.6	- MOBILITE DES FEMMES.....	31
11	- PARTICIPATION AUX ORGANISATIONS COMMUNAUTAIRES.....	33
11.1	- PRINCIPAUX RESULTATS.....	33
11.2	- PARTICIPATION DES CHEFS DE MENAGE AUX ORGANSATIONS COOPERATIVES.....	33
11.3	- PARTICIPATION DES MEMBRES DU MENAGE AUX GROUPES COMMUNUTAIRES	34
11.4	- PARTICIPATION DES FEMMES AUX ORGANISATIONS COMMUNAUTAIRES	35
11.5	- PERCEPTION DES AMELIORATIONS ET IMPACT DES GROUPES COMMUNAUTAIRES	35
12	- ACCES AU CREDIT ET A L'EPARGNE	36
13	- CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	37
14	- REFERENCE BIBLIOGRAPHIQUE	38

LISTE DES GRAPHIQUES ET CARTES

Figure 1 : Taille moyenne des ménages selon l'âge, la scolarisation, l'alphabétisation et la nationalité du chef de ménage	13
Figure 2 : Répartition de la population selon les tranches d'âge et le milieu de vie (vie avec ou non les parents biologiques)	14
Figure 3 : % de la population selon le niveau d'étude par genre et groupe d'âge	15
Figure 4 : % des ménages selon les principales activités économiques	18
Figure 5 : Revenu annuel (en F CFA) par ménage selon les sources	19
Figure 6 : Revenu annuel (en F CFA) par personne selon les caractéristiques du chef de ménage.....	19
Figure 7 : Comparaison entre l'indice de pauvreté de la zone de projet à celle de la Côte d'Ivoire en 2015 (milieu rural)	21
Figure 8 : Score moyen de consommation alimentaire des femmes et des enfants par groupe alimentaire	22
Figure 9 : Score moyen de consommation alimentaire des femmes et des enfants selon les tranches d'âge de la femme	23
Figure 10 : Prévalence de l'insécurité alimentaire modérée ou grave des femmes et des enfants selon les tranches d'âge des femmes.....	23
Figure 11 : consommation des 12 groupes alimentaires au cours des dernières 24 heures dans le ménage.....	24
Figure 12 : consommation des 10 groupes alimentaires au cours des dernières 24 heures	25
Figure 13 : Utilisation des fruits et légumes.....	26
Figure 14 : Evolution mensuelle de la survenue de difficultés alimentaires au cours des 12 derniers mois.....	27
Figure 15 : perception globale des hommes et des femmes sur la tolérance de la violence domestique envers les femmes	28

LISTE DES ABREVIATIONS ET ACRONYMES

CSI II	:	Cocoa Sustainability Initiative II
CAPI	:	Computer Assisted Personal Interviewing
Cargill WA	:	Cargill West Africa
CEDEAO	:	Communauté Économique Des États de l'Afrique de l'Ouest
CFA	:	Communauté financière africaine
DAMF	:	Diversité Alimentaire Minimum des Femmes
EDS	:	Enquête Démographique de la Santé
IHPC	:	Indice harmonisé des prix à la consommation
INS	:	Institut National de Statistique
ENV	:	Enquête du Niveau de Vie
MICS	:	Multiple Indicators Case Survey
ODK	:	Open Data Kit
ONG	:	Organisation Non Gouvernementale
SDAM	:	Score de diversité alimentaire du ménage
SPSS	:	Statistical Package for the Social Sciences (logiciel de gestion de données statistiques)
STATA	:	logiciel de statistiques et d'économétrie
VSLA	:	Village Savings and Loans Association ou Association Villageoise d'Épargne et Crédit – AVEC en français)

1 – RESUME EXECUTIF

1. Contexte et objectifs de l'enquête

Le présent document est le fruit de la consultation relative à l'Enquête de base du projet PROSPER mis en œuvre par CARE International Côte d'Ivoire dans 10 communautés sous le financement de CARGILL.

Le projet vise à contribuer au développement durable de dix(10) communautés productrices de cacao, à travers une approche communautaire, qui repose sur quatre (04) piliers essentiels à savoir : (i) le renforcement des capacités de développement local, (ii) la mise en œuvre de Plan de développement Communautaire ; (iii) la diversification des revenus et (iv) la nutrition et assainissement du cadre de vie.

Cette initiative est déroulée, en étroite collaboration, avec neuf (09) coopératives partenaires commerciaux de Cargill WA à savoir : COASI (Soubré), COOPAAPROMAN (Agnibilekro), CPB (Gagnoa), CPSL (Sassandra), ETC (Taabo), SOCABB (Divo), SOCEDA (San Pedro), SOCOOPENHA (Tabou) et SOUHONTA-KAKO (Grand-Bereby).

Avant la mise en œuvre de ce projet, il est nécessaire de disposer de données de base sur la situation actuelle des ménages dans les communautés sélectionnées avant l'intervention du projet afin d'en évaluer la progression et l'efficacité avant et après la mise en œuvre.

L'objectif principal de l'enquête de base est de déterminer la situation actuelle des ménages dans les communautés sélectionnées avant l'intervention du projet afin que puissent être mesurés les changements intervenus après trois (03) années de mise en œuvre, en utilisant la même approche. L'impact du projet doit conserver la spécificité du contexte et des significations culturelles du changement de comportement des femmes et des hommes.

2. Approche méthodologique

L'étude est une enquête transversale de ménage qui a couvert toute la zone d'intervention du projet, soit l'ensemble des 10 communautés avec pour principales populations cibles, les chefs de ménages et leurs conjoints sélectionnés par sondage aléatoire. La base de sondage a été constituée suite aux diagnostics communautaires et révisée lors de l'enquête. A priori, dans chaque communauté l'échantillon est égal au nombre de ménage divisé par 7, soit un PAS de sondage de 7 ménages.

La collecte a été réalisée par la méthode CAPI. En effet, chaque agent disposait d'une tablette avec une application ODK Collect pour la collecte des données. Les données ont été ensuite synchronisées sur la plateforme de Synergie Expertise. Il faut noter que les activités suivantes ont été réalisées pour préparer la collecte de données. Il s'agit de : (i) l'organisation d'une réunion d'orientation de l'équipe de Synergie par l'équipe de CARE au démarrage de l'étude, (ii) l'adaptation des outils de collecte de données, (iii) l'organisation de la formation des enquêteurs conjointement animée par CARE International et Synergie Expertise à ISSIA, (iv) l'organisation de l'enquête pilote qui a servi de pré-test des questionnaires et du niveau de compréhension des enquêteurs, (v) la sensibilisation et la mobilisation communautaire avec l'appui des agents terrain du projet.

La collecte de données a été réalisée du 8 au 17 septembre 2018 sous la supervision de l'équipe de synergie Expertise. Au cours de la collecte de données, les considérations éthiques ont été respectées.

L'analyse des données a été réalisée avec SPSS et EXCEL. Pour estimer des effectifs, l'on a procédé à une pondération des observations.

3. Principaux résultats

4.1 Caractéristiques de la population

119 ménages sur un effectif total de 790 ménages en appliquant la pondération sur l'ensemble des 10 communautés ont été enquêtés. Les chefs de ménage sont majoritairement des hommes (94%) avec un âge moyen de 46 ans (45-47 ans). Le niveau d'étude scolaire des chefs de ménage est relativement faible (57% ne sont pas scolarisés) et seulement 36% savent lire et écrire. La plupart des chefs de ménages sont des ivoiriens (71%). Les chefs de ménage sont majoritairement des immigrants internes : 90,5% sont nés hors de la communauté, 85,4% sont nés hors de la région et 17% sont nés hors de la Côte d'Ivoire. La majorité des chefs de ménage (91%) vivent en couple. Les chefs de ménage qui ne vivent pas en couple sont des femmes en général.

Au total, 5508 personnes vivent dans les 790 ménages, soit une taille moyenne de 7,0 personnes par ménage.

La structure par âge de la population présente une population majoritairement jeune : 42% de la population a moins de 15 ans et 4% a plus de 60 ans. Lorsqu'on considère le milieu de vie, 62% des enfants de 5-17 ans vivent avec les deux parents biologiques, 17% des enfants vivent avec un seul parent biologique (le père ou la mère) et 21% ne vivent avec aucun parent biologique. Selon la nationalité et l'origine, 71% de la population est ivoirienne, 92% de la population est née en Côte d'Ivoire, 45% est née dans la région et 35% est née dans la communauté. Le niveau d'étude de la population est relativement faible : seulement 31% de la population de plus de 5 ans sait lire et écrire et les hommes sont plus

Commented [UW1]: Egalement le suivi de la collecte via la plateforme de CARE

instruits que les femmes. Nous notons par ailleurs que les enfants qui vivent avec aucun parent biologique sont les moins scolarisés.

4.2 - Condition de vie des ménages

La majorité des ménages (93%) vivent dans leur propre logement et 100% des ménages dont le chef a 50 ans et plus ont un logement personnel. Les matériaux de revêtement du sol des logements est le sol naturel dans 12% de cas (26% en milieu rural en CI en 2016 selon MICS, INS).

Dans les communautés du projet, seulement 18% de la population a accès à l'eau potable à travers les pompes hydrauliques. Cette proportion très faible n'est pas très différente du niveau national en milieu rural (19,5%) selon l'enquête MICS réalisée en 2016 par l'INS. Au niveau de l'assainissement, 18% des ménages n'ont pas d'installation sanitaire et défèquent dans la brousse, cette pratique est plus répandue dans les communautés du projet par rapport à la situation nationale. En effet, en Côte d'Ivoire 0,4% des ménages du milieu rural n'a pas de toilettes.

Au niveau des équipements et de moyens de production, le téléphone portable est le plus possédé par les ménages (96,6%), ensuite vient les petits biens durables (73%), les moyens de déplacement comme la moto (54%) et le vélo (51%) et les gros biens durables de consommation (28%) comme le réfrigérateur, le téléviseur, le ventilateur.

Dans 54% des ménages, au moins une personne dispose de terres cultivables avec une superficie moyenne de 7 ha / ménage pour ceux qui en dispose. Cependant, si l'on considère tous les ménages, la moyenne est de 2,1 ha par ménage.

La majorité de la population de 18 ans et plus pratique l'agriculture. 96% de chefs de ménage et 62% des membres de ménage ayant 18 ans et plus ont eu des activités économiques au cours des 12 derniers mois. Les activités agricoles ou d'élevage sont pratiquées par 91% des chefs de ménage et 48% des membres de 18 ans et plus. Les activités non agricoles (activités rémunérées) concernent 21% des chefs de ménage et 23% des individus de 18 ans et plus.

Le revenu annuel moyen par ménage est estimé à 1 938 927 F CFA. Cette somme se répartie en revenus agricoles : 1 617 542 F CFA, soit 83% du revenu annuel et en revenu des activités rémunérées : 321 385 F CFA, soit 17% du revenu annuel des ménages. Le revenu moyen par tête par an est estimé à 302 896 F CFA.

Sur la base du revenu moyen par tête, la population vivant en dessous du seuil de pauvreté (737 F CFA/personne/jour en 2015 au niveau national) est de 52,2% (IC95% : 48,8%-55,6%) Ce taux est relativement plus faible que le taux de pauvreté en milieu rural en 2015 (57%). La proportion de la population vivant en dessous du seuil d'extrême pauvreté (335 F CFA par personne par jour au niveau national en 2015) est 22,4% (19,6%-25,3%) de la population vit en dessous du seuil d'extrême pauvreté. Ce taux est relativement plus élevé que le taux d'extrême pauvreté en milieu rural en 2015 (15%).

4.3 – Nutrition et sécurité alimentaire

Le score moyen de consommation alimentaire des femmes est 65,9 et 54,6 chez les enfants. Sur cette base, la prévalence de l'insécurité alimentaire modérée et grave est de 4,8% pour les adultes et 11,9% pour les enfants.

Le score de diversité alimentaire est estimé à 5,8 pour les ménages et 5,87 pour les femmes

Les œufs, les produits laitiers, le sucre et les viandes et volailles ne sont pas assez consommés.

Au cours des 12 derniers mois, 40% de ménages ont déclaré avoir eu des mois où il n'y avait pas assez de nourriture pour répondre aux besoins de la famille. Cette proportion est plus élevée dans les ménages de nationaux (48%) par rapport aux ménages de non nationaux (21%), soit un écart de 27 points.

Les difficultés alimentaires survenues au cours des 12 derniers mois sont observées sur deux périodes : la période février – mars 2018 et la période de mai - août 2018 avec un niveau très élevé dans le mois d'août 2018

4.4 – Genre et prise de décision

Les normes sociales semblent avoir un effet considérable sur les questions de genre et la participation des femmes à la prise de décision dans les familles. En effet, ce sont les femmes mêmes qui ont tendance à considérer que le conjoint a des raisons pour frapper la femme : 25% des femmes sont d'accord qu'on frappe souvent la femme suivant des raisons contre 19% des hommes qui le pensent également, soit un ratio femme/homme de 1,4 ; 73% des femmes pensent qu'il ne faut jamais frapper la femme quel que soit la raison contre 80% des hommes qui pensent de même, soit un ratio femme/homme de 0,9. La femme ne participe pas aux décisions importantes du ménage. Les femmes enquêtées pensent qu'il y a des emplois pour les hommes et des emplois pour les femmes et que l'on ne devrait pas faire le travail de l'autre. Pour elles, la plupart des décisions du ménage doivent être prises par l'homme. La mobilité de la femme est fortement dépendante de son conjoint quel que soit les motifs.

Commented [UW2]: Pourrions nous avoir une estimation du revenu agricole cacao

4.5 – Participation aux organisations communautaires

Dans l'ensemble, 74% des chefs de ménages a été membre ou est encore membre d'une coopérative soutenue par CARGILL, cependant, 62% sont des membres toujours actifs, 11% sont des membres non actifs et 1% a quitté la coopérative. Nous notons une faible participation à la formation en alphabétisation des adultes et aux groupes de motivateurs masculins. Les femmes participent faiblement au groupe de crédit ou microfinance (VSLA), soit 5% et ont aussi une faible participation au gouvernement local, soit 2%.

Les femmes considèrent que dans 36% des cas, les groupes communautaires ont fortement contribué à l'amélioration de la qualité de vie, la contribution n'est pas suffisante pour 35%, il n'y a eu aucune contribution pour 7%. Les impacts de la participation aux groupements communautaires relevés par les ménages sont : amélioration des revenus (53%), augmentation des connaissances des pratiques agricoles (51%), l'accès aux intrants et services agricoles (41%), augmentation des rendements agricoles (36%).

Les effets sont quasi-inexistants au niveau de l'accès au crédit (7%), l'augmentation des revenus non agricoles (6%) et la meilleure connaissance de la nutrition (2%).

4.6 – Epargne et accès au crédit

L'accès au crédit est très faible par les femmes dans les communautés : sur les 126 femmes enquêtées, 4 ont souscrit à un prêt au cours de 12 derniers mois par décision personnelle, soit une proportion de 3%. Les sources d'accès au crédit sont généralement les amis/parent et les associations de femme.

Concernant l'épargne, 31% des femmes déclarent avoir des économies. Les personnes qui ont accès à ces économies sont : la femme elle-même (70%), la femme et le conjoint ensemble (23%), le conjoint seul (3%) et la femme et les autres membres du ménage (5%).

4. Recommandations

Au terme de l'enquête, les recommandations suivantes sont faites :

1. Renforcer les conditions de vie des ménages avec l'accès à l'eau potable, la promotion de l'hygiène et les installations sanitaires.
2. Conduire une étude de faisabilité auprès des adolescents déscolarisés et non scolarisés en vue de la réintégration des enfants à l'école y compris les formations professionnelles.
3. Renforcer/mettre en œuvre un programme d'alphabétisation des adultes ;
4. Renforcer/mettre en œuvre des programmes de sensibilisation et promotion du genre et de l'égalité des sexes.
5. Mettre en œuvre les groupes d'épargne et de crédit pour les femmes
6. Sensibiliser les producteurs sur la diversification des produits agricoles
7. Favoriser la création des AGR au bénéfice des femmes
8. Renforcer les capacités de production y compris la formation sur les techniques culturales
9. Renforcer la dynamique communautaire avec une participation plus accrue des femmes aux groupements communautaires et aux gouvernements locaux.

Commented [UW3]: Peut on avoir des résultats d'impact dans une étude de base ?

2 – INTRODUCTION

2.1 – CONTEXTE GENERAL

CARE International et Cargill WA ont noué un partenariat stratégique pour la mise en œuvre de projets de développement en faveur des producteurs de cacao et leurs communautés. C'est dans le cadre de partenariat que CARE International va mettre en œuvre 2 projets : « CSI II : Cocoa Sustainability Initiative II » financé par GENERAL MILLS et « Thriving Cocoa Communities (PROSPER) » financé par CARGILL.

Ainsi, en Septembre 2017, Cargill a conclu un quatrième partenariat avec CARE International pour la mise en œuvre du Projet « *PROSPER: Thriving Cocoa Communities* » en Côte d'Ivoire jusqu'en fin Août 2020.

L'objectif poursuivi est de contribuer au développement durable de dix(10) communautés productrices de cacao, à travers une approche communautaire, qui repose sur quatre (04) piliers essentiels à savoir :

1. Renforcement des capacités de développement local ;
2. Mise en œuvre de Plan de développement Communautaire ;
3. Diversification des revenus
4. Nutrition et Assainissement du cadre de vie.

Cette initiative s'est déroulée, en étroite collaboration, avec neuf (09) coopératives partenaires commerciaux de Cargill WA à savoir : COASI (Soubré), COOPAAPROMAN (Agnibilekro), CPB (Gagnoa), CPSL (Sassandra), ETC (Taabo), SOCABB (Divo), SOCEDA (San Pedro), SOCOOPENHA (Tabou) et SOUHONTA-KAKO (Grand-Bereby).

Des diagnostics participatifs se sont déroulés dans vingt-neuf (29) communautés présélectionnées par les coopératives afin d'évaluer les besoins des communautés et sélectionner les localités propices aux projets PROSPER. Au regard des critères de sélection ce sont : Kouamekro, Simonkro, Gbedressou, Akafoukro, Kouassikpakro, Kagandankro, N'zikplikouassikro, Felixkro, Gbalakro et Behibrokro, qui ont été retenues pour le Projet PROSPER (cf. compte rendu de la sélection des localités PROSPER).

Avant la mise en œuvre de ces projets, il est nécessaire de disposer de données de base sur la situation actuelle des ménages dans les communautés sélectionnées avant l'intervention du projet afin d'en évaluer la progression et l'efficacité avant et après la mise en œuvre.

2.2 –OBJECTIFS DE L'ETUDE

L'objectif principal de l'enquête de base est de déterminer la situation actuelle des ménages dans les communautés sélectionnées avant l'intervention du projet afin que puissent être mesurés les changements intervenus après trois (03) années de mise en œuvre, en utilisant la même approche. L'impact du projet doit conserver la spécificité du contexte et des significations culturelles du changement de comportement des femmes et des hommes. Les données recueillies seront articulées autour des quatre (04) piliers du projet. Cela implique de mesurer la pauvreté et les moyens de subsistance de la population d'impact qui sont bénéficiaires du projet en considérant: les types et volumes d'activités génératrices de revenus, l'accès aux services financiers, l'équipement domestique et agricole en propriété exclusive, les dépenses hebdomadaires, l'estime de soi, la prise de décision et le leadership.

2.3 –COUVERTURE DE L'ETUDE ET POPULATIONS CIBLES

L'étude a couvert toutes les localités de mise en œuvre du Projet Cargill « Thriving Cocoa Communities (PROSPER) », soit 10 communautés réparties dans 5 régions. Les enquêtes se sont déroulées dans un échantillon des ménages des communautés sélectionnées.

Dans chaque ménage, l'enquête visait à collecter des informations auprès des cibles suivantes :

- Chef de ménage
- Epouse du chef de ménage
- Femme en âge de procréer
- Les membres du ménage ayant plus de 17 ans

3 – ECHANTILLONNAGE

La méthode de sondage aléatoire stratifié a été utilisée. Chaque localité constituait une strate. Le PAS de sondage de sélection d'un ménage est de 7 pour chaque localité.

La base de sondage était la liste des ménages dans chaque localité élaborée par les enquêteurs à l'aide d'une fiche de pointage.

Les termes de référence de l'étude ont fourni la taille de l'échantillon qui a augmenté pendant la collecte après dénombrement effectué par les enquêteurs.

Ainsi, 119 ménages ont été effectivement enquêtés contre 109 prévus par les TDR.

4 – COLLECTE DE DONNEES

La collecte de données a été conduite sur une période de 10 jours par 10 enquêteurs placés sous la responsabilité de 02 superviseurs. Les équipes d'enquêteurs rendaient compte directement aux superviseurs. Ces équipes étaient d'abord chargées de faire le pointage des ménages, puis les sélectionner et administrer le questionnaire.

La collecte a été réalisée par la méthode CAPI. En effet, chaque agent disposait d'une tablette avec une application ODK Collect pour la collecte des données. Les données étaient ensuite synchronisées sur la plateforme de Synergie Expertise. Il faut noter que les activités suivantes ont été réalisées pour préparer la collecte de données. Il s'agit de la formation des enquêteurs, l'enquête pilote, la sensibilisation et la mobilisation communautaire avec l'appui de CARE International et ses partenaires sur le terrain.

5 – TRAITEMENT ET ANALYSE DES DONNEES

5.1 APUREMENT DES DONNEES

Les données ont été extraites à partir de la plateforme pour configurer les bases de données : la base de données du ménage, la base de données des membres du ménage et la base de données des femmes. L'apurement des données a été fait en utilisant STATA et a consisté dans la vérification de la cohérence entre des variables clés de la base des membres du ménage et la base chefs et la base des femmes.

5.2 PONDERATION

Le plan de sondage utilisé ne garantit pas une base de données auto-pondérée parce qu'un échantillon de ménages ont été enquêtés par communauté alors que les communautés n'ont pas un nombre identique de ménages. Puisque les probabilités de tirage sont inégales, l'on a procédé

à une pondération des observations. Le poids a été calculé pour les différentes bases (ménage, population et femmes). Dans chaque communauté, le poids du ménage est le nombre de ménages dénombrés divisé par le nombre de ménages effectivement enquêtés, et le poids obtenu est le coefficient d'extrapolation.

Pour la base des individus la même chose a été faite, soit en divisant le nombre de personnes attendues dans la communauté (nombre de ménages multiplié par la taille moyenne des ménages) par le nombre d'individus effectivement enquêtés.

5.3 ANALYSE DES DONNEES

Les données ont été analysées en utilisant les logiciels SPSS et STATA. L'analyse des données a pris en compte plusieurs méthodes statistiques: l'analyse descriptive, l'analyse statistique bi variée et multidimensionnelle. L'analyse descriptive a été systématique pour toutes les variables des questionnaires à travers des fréquences, des moyennes et les autres caractéristiques de tendance centrale et de dispersion.

L'analyse statistique bi variée et multidimensionnelle a été mise en œuvre à travers des régressions multiples à travers des modèles probit. Les tests statistiques usuels (Student, Chi-2) ont été également utilisés avec le seuil de signification de 5%.

L'analyse de composantes principales a été également utilisée pour faire une classification des ménages selon le degré de vulnérabilité.

6 – CONSIDERATIONS ETHIQUES

Tous les chefs de ménage participants à l'étude ont été informés et ont exprimé leur consentement de façon verbal de même que leur épouse. Les chefs de ménage ayant refusé de participer à l'enquête ont été remplacé après plusieurs tentatives.

7 – DIFFICULTES RECONTREES ET LIMITES DE L'ETUDE

Malgré le bon déroulement de la collecte, il est à signaler que certaines difficultés sont apparues. Il s'agit principalement des difficultés d'accès dans les communautés. En effet, le mauvais état des routes accentué par la saison pluvieuse a entravé parfois le déplacement des équipes des sous-préfectures aux communautés et entre les communautés. A cela s'ajoute les activités champêtres des ménages qui impliquent de faire plusieurs passages dans le ménage avant de pouvoir administrer les questionnaires et parfois nuitamment. Enfin, la faible couverture réseau par endroit rendait difficile l'envoi des données collectées.

8 – CARACTERISTIQUES DES MENAGES ET DES POPULATIONS

8.1 – CARACTERISTIQUES DES CHEFS DE MENAGE

8.1.1 – Principaux résultats

- 119 ménages enquêtés sur un effectif total de 790 ménages en appliquant la pondération sur l'ensemble des 10 communautés ;
- les chefs de ménages sont majoritaires des hommes (94%) avec un âge moyen de 46 ans (45-47 ans);
- le niveau d'étude scolaire des chefs de ménage est relativement faible (57% ne sont pas scolarisés) et seulement 36% savent lire et écrire ;
- **70,7% des chefs de ménages sont des ivoiriens ;**
- les chefs de ménage sont majoritairement des immigrants internes: 90,5% sont nés hors de la communauté, 85,4% sont nés hors de la région et 17% sont nés hors de la Côte d'Ivoire ;
- 90,6% des chefs de ménages vivent en couple et la majorité des chefs de ménages qui ne vivent pas en couple sont des femmes.

8.1.2 – Description des caractéristiques sociodémographiques et culturelles des chefs de ménage

L'enquête auprès des chefs de ménage a porté sur un échantillon de 119 ménages sur un total de 790 ménages. Le tableau 7 (Tome 3, page 13) présente de façon détaillée la situation sociodémographique et culturelle des chefs de ménage au niveau de l'échantillon enquêté et après extrapolation. Les données présentées ci-dessous sont les données après pondération.

Concernant le genre, la majorité des chefs de ménages sont des hommes (94%) contre 6% de femmes. Cette proportion est plus élevée que celle globale en Côte d'Ivoire en 2012 où 85% des ménages étaient dirigés par les hommes en milieu rural selon l'INS à travers l'EDS.

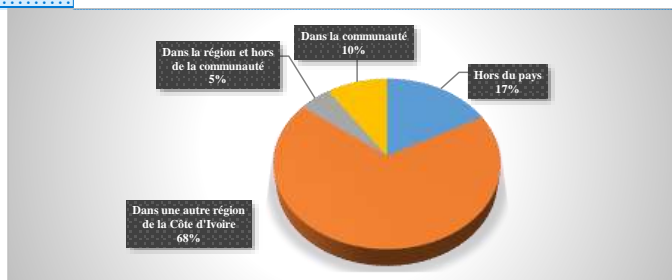
Concernant l'âge, les chefs de ménage ont en moyenne 46 ans (IC95% :45-47 ans) et 20% ont moins de 35 ans.

Le niveau d'étude scolaire des chefs de ménage est relativement faible (Tome3, Tableau 7, page 13). En effet, 57% de chefs de ménages ne sont pas allés à l'école. Par ailleurs, 36% des chefs de ménages savent lire et écrire dans une langue.

Concernant la nationalité et l'origine (Tome 3, Tableau 7, page 13), nous notons que 71% des chefs de ménage sont des ivoiriens, 21% sont de nationalité burkinabé et le reste (8%) sont des autres pays de la CEDEAO.

L'analyse selon le lieu de naissance des chefs de ménages montre que : 17% des chefs de ménages sont nés hors de la Côte d'Ivoire et seulement 9,5% sont nés dans la communauté actuelle. Ces données qui précèdent montrent que les chefs de ménages sont des migrants internes et internationaux qui se sont installés dans les communautés du projet.

Figure 1.....



Commented [UW4]: Mettre un titre

8.2 – CARACTERISTIQUES DES POPULATIONS (MEMBRES DES MENAGES)

8.2.1 – Principaux résultats

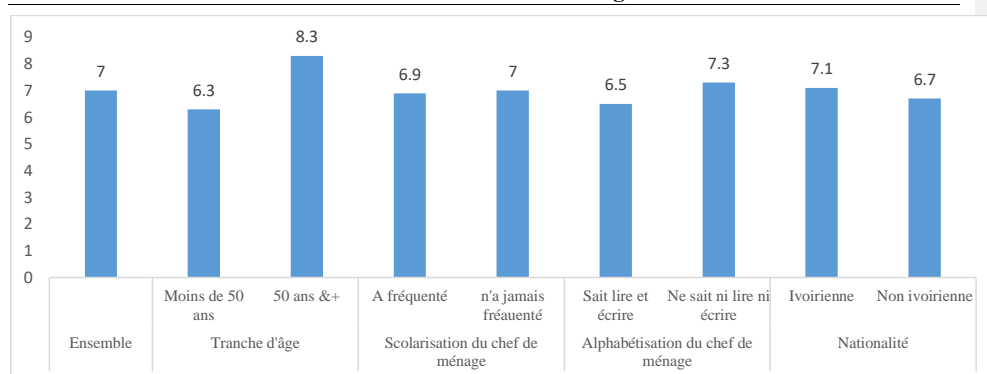
- Dans les 119 ménages, 831 individus ont été recensés, soit 5508 personnes dans les 790 ménages après pondération, ce qui représente une taille moyenne de 7,0 personnes par ménage;
- la structure par âge de la population présente une population majoritairement jeune : 42% de la population a moins de 15 ans et 4% a plus de 60 ans ;
- 62% des enfants de 5-17 ans vivent avec les deux parents biologiques, 17% des enfants vivent avec un seul parent biologique (le père ou la mère) et 21% ne vivent avec aucun parent biologique.
- 71% de la population est de nationalité ivoirienne, 92% de la population est née en Côte d'Ivoire, 45% est née dans la région et 35% est née dans la communauté ;
- seulement 31% de la population de plus de 5 ans sait lire et écrire et les hommes sont plus instruits que les femmes ;
- les enfants ne vivant avec aucun parent biologique sont moins scolarisés par rapport aux autres.

8.2.2 – Taille des ménages

Dans les communautés rurales, la taille du ménage constitue une fonction essentielle de la capacité de production, notamment dans le contexte d'une agriculture non mécanisée. L'analyse de la taille du ménage est faite selon les caractéristiques sociodémographiques des chefs de ménage. La taille moyenne des ménages est de 7,0 personnes.

Il ressort du tableau 8 (Tome 3, page 14) que la taille des ménages est de 6,3 personnes lorsque le chef de ménage a moins de 50 ans et 8,3 lorsqu'il a 50 ans et plus, soit un écart de 2 points. La taille des ménages dirigés par un ivoirien est de 7,1 personnes et 6,7 personnes pour les ménages non ivoiriens. La taille du ménage ne varie pas significativement selon que le chef de ménage ait été scolarisé ou alphabétisé.

Figure 1 : Taille moyenne des ménages selon l'âge, la scolarisation, l'alphabétisation et la nationalité du chef de ménage



8.2.3 – Structure de la population par sexe et par âge

Dans l'échantillon de 119 ménages enquêtés, 831 individus ont été recensés, soit 415 hommes et 416 femmes. En appliquant les coefficients de pondération, sur l'ensemble des 790 ménages issus des 10 communautés, l'on a 5508 individus, soit 2739 hommes et 2769 femmes.

Le tableau 9 (Tome 3, page 14) présente la répartition par groupe d'âges quinquennaux et par sexe de la population des ménages enquêtés.

Le rapport de masculinité ou sex-ratio est d'environ 99 hommes pour 100 femmes. Ce rapport de masculinité est identique à la situation en Côte d'Ivoire.

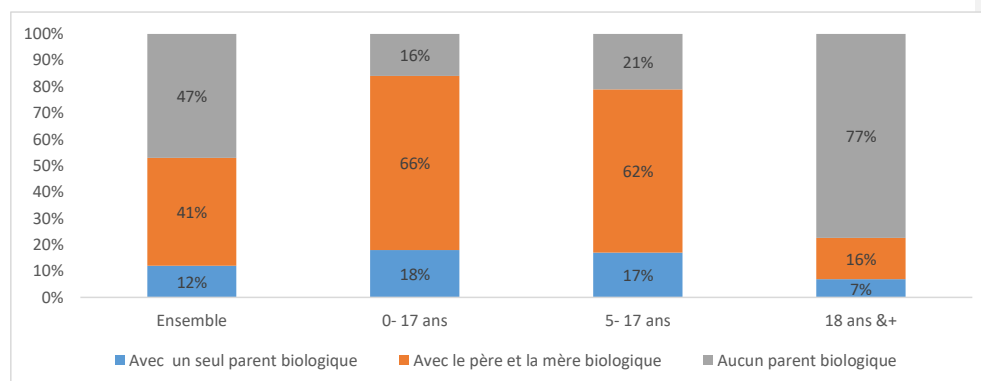
Par ailleurs, la structure par âge de la population présente une population majoritairement jeune. En effet, 42 % de cette population à moins de 15 ans et moins de 4 % à 60 ans et plus. La proportion d'individus par âge diminue régulièrement au fur et à mesure que l'âge augmente.

8.2.4 – Vie des enfants de 5-17 ans avec les parents biologiques

Le tableau 11 (tome 3, page 16) présente la répartition de la population selon les tranches d'âges et le milieu de vie. Dans cette analyse, nous nous focalisons sur la tranche d'âge de 5-17 ans. 62% des enfants de 5-17 ans vivent avec les deux parents biologiques, 17% des enfants vivent avec un seul parent biologique (le père ou la mère) et 21% ne vivent avec aucun parent biologique.

Commented [UW5]: Pourriez-vous nous partager ces données désagrégées par localité ?

Figure 2 : Répartition de la population selon les tranches d'âge et le milieu de vie (vie avec ou non les parents biologiques)



8.2.5 – Nationalité et origine de la population

La nationalité et les origines peuvent influencer les normes sociales et les comportements et pratiques des populations. Il s'agit de décrire ici la nationalité, le pays de naissance, la région de naissance et la communauté de naissance de la population (Cf. Tome 3 : tableau 10, page 15).

Dans l'ensemble, 71% de la population est de nationalité ivoirienne, 92% de la population est née en Côte d'Ivoire, 45% est née dans la région de résidence et 35% est née dans la communauté de résidence.

8.2.6 – Niveau d’instruction et alphabétisation de la population

Dans le cadre de l’enquête ménage, des informations relatives au niveau d’instruction atteint et la dernière classe achevée ont été collectées. Concernant l’alphabétisation, l’on demande à chaque personne s’il pouvait lire et écrire dans une langue quelconque. L’analyse est faite à ce niveau en considérant les personnes ayant plus de 5 ans. Le tableau 12 (Tome 3, page 16) présente la répartition de la population de 6 ans et plus selon le niveau d’étude et le pourcentage de ceux qui savent lire et écrire par région, par sexe, par groupe d’âge, nationalité, pays de naissance, la région de naissance, l’origine ethnique et la religion.

Dans l’ensemble, 43% de la population de plus de 5 ans est non scolarisée, 36% ont le niveau primaire et 21% ont le niveau d’étude secondaire ou supérieur. Par ailleurs seulement 31% de la population sait lire et écrire.

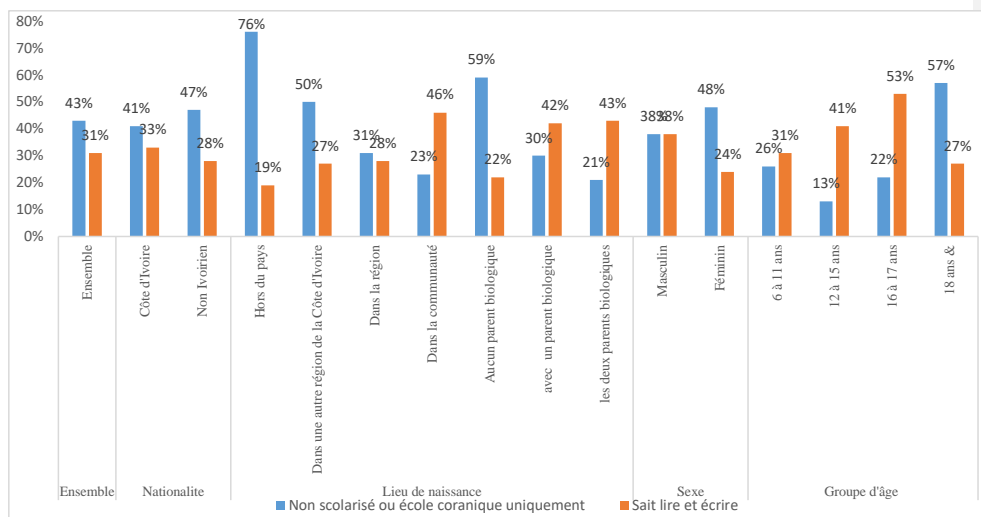
Le niveau d’étude selon le genre présente des différences significatives avec un niveau plus bas chez les femmes : 48% des femmes sont non scolarisées contre 38% chez les hommes, soit un écart statistiquement significatif de 10 points ; 38% des hommes savent lire et écrire contre 24% chez les femmes, soit un écart de 14 points.

L’analyse des résultats selon l’âge montre qu’il y a une amélioration du niveau d’instruction des générations les plus anciennes aux plus récentes. En effet, la proportion des individus non scolarisés passe de 57% chez ceux âgés de 18 ans et plus, 22% pour les 16-17 ans, 13% chez les 12-15 ans et 26% chez les 6-11 ans. La proportion élevée de non scolarisés parmi les plus jeunes de 6-11 ans pourrait s’expliquer par le fait qu’une grande partie d’entre eux n’a pas encore intégré le système scolaire bien que l’âge officiel d’entrée à l’école soit de 6 ans.

L’analyse selon le lieu de naissance montre que 76% de ceux qui sont nés hors du pays ne sont pas scolarisés, 50% de ceux qui sont nés dans une autre région de la CI ne sont pas scolarisés, 31% de ceux qui sont nés dans la région mais hors de la communauté actuelle ne sont pas scolarisés et 23% de ceux qui sont nés dans la communauté ne sont pas scolarisés.

L’analyse selon la vie ou non avec les parents biologiques (Tome3, tableau 12, page 16) montre que les personnes ne vivant avec aucun parent biologique sont moins scolarisés (59%) que ceux qui vivent avec les deux parents biologiques (21%), soit un écart de 38 points.

Figure 3 : % de la population selon le niveau d’étude par genre et groupe d’âge



8.3 – CONDITIONS DE VIE DES MENAGES

8.3.1 – Principaux résultats

- 93% des ménages vivent dans leur propre logement ;
- Tous les ménages dont le chef a 50 ans et plus ont un logement personnel ;
- les matériaux de revêtement du sol des logements est le sol naturel dans 12% de cas (26% en milieu rural en CI en 2016 selon MICS, INS)
- la proportion de ménages qui ont accès à l'eau potable à travers les pompes hydrauliques (18%) est faible mais le niveau n'est pas très différent au niveau national en milieu rural (19,5%) selon la MICS 2016 réalisée par l'INS.
- 18% des ménages ne disposent pas de latrines (cette proportion est très élevée par rapport à la situation en CI en milieu rural avec un taux de 0,4% selon la MICS 2016 réalisé par l'INS.
- La quasi-totalité des ménages utilisent le bois de chauffe comme source d'énergie pour la cuisine.
- le téléphone portable est le bien le plus possédé par les ménages (96,6%), ensuite vient les petits biens durables (73%), les moyens de déplacement comme la moto (54%) et le vélo (51%) et les gros biens durables de consommation (28%) comme le réfrigérateur, le téléviseur, le ventilateur.
- Dans l'ensemble, 54% des ménages disposent de terres cultivables
- la superficie totale des terres disponibles est estimée à 1 662 ha, pour les 236 ménages qui en disposent, soit un en moyenne de 7 Ha par ménage qui disposent de terres. Cependant, si l'on considère tous les ménages, la moyenne est de 2,1 ha par ménage.

8.3.2 Logement des ménages

Dans l'ensemble, 735 ménages sur 790 dénombrés sont **propriétaires d'un logement, soit 93%** (Tome3, Tableau 23, page 25). Tous les ménages dont le chef a 50 ans et plus disposent d'un logement (100%) et 89% de ceux qui ont moins de 50 ans en dispose également, soit un écart d'environ 11 points. Lorsqu'on considère la nationalité du chef de ménage, nous notons que 92% des ménages des nationaux dispose d'un logement contre 97% des ménages des non nationaux. Les matériaux de revêtement du sol des logements est le sol naturel dans 12% de cas. Cette proportion est de 26% en milieu rural en côte d'Ivoire (INS, MICS, 2016-2017, rapport des résultats clé, page 13).

8.3.3 Source d'approvisionnement en eau des ménages¹

Dans les communautés du projet, **seulement 18% des ménages ont accès à l'eau potable à travers les pompes hydrauliques** (Cf. Tome 3 : Figure 3, page 27). Cette proportion n'est pas très différente de la situation en 2016 en Côte d'Ivoire dans le milieu rural où 19,5% des ménages utilisent les pompes et forages pour avoir l'eau de boisson selon l'enquête MICS réalisée par l'INS (Rapport de résultats clés, page 70). Le puits est la première source d'approvisionnement en eau de boisson des ménages (69%) et 13% des ménages utilisent l'eau de surface comme eau de boisson. Cette situation est principalement liée à l'insuffisance de l'offre d'eau potable par la construction des pompes hydrauliques. Sur les dix (10) localités du projet, quatre (4) localités disposant de pompe hydraulique. Il s'agit des communautés suivantes: Akafoukro, Behibrokro, Simonkro et Nzikiplikouassikro.

De plus, cette situation très précaire d'accès à l'eau potable représente un risque sanitaire pour les ménages du fait des maladies liées à l'eau. Ce caractère de vulnérabilité est encore plus fort pour les enfants de moins de 5 ans du fait qu'ils sont les plus à risque d'avoir des maladies diarrhéiques et autres maladies.

¹ La classification des sources d'approvisionnement en eau de boisson des ménages en source « améliorée » et « non améliorée » est celle proposée par le Programme commun OMS/UNICEF de surveillance de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement. Les sources dites améliorées sont adéquates à la consommation humaine et couvrent aussi bien l'adduction en eau potable (robinet), l'hydraulique villageoise (pompe publique) que les autres sources d'eau protégées (puits protégés, eau embouteillée, etc.). Cependant la politique nationale en matière d'accès à l'eau potable dans le milieu rural est la construction de pompe de forage à travers le programme d'hydraulique villageoise.

Tableau 1 : Principales sources d’approvisionnement en eau de boisson des communautés

Communautés	Source d'eau
Gbedressou	Eau de surface
Kangadankro	Eau de surface
Kouamékro	Eau de surface
Akafoukro	Pompe hydraulique
Behibrokro	Pompe hydraulique
Simonkro	Pompe hydraulique
Nzikplikouassikro	Pompe hydraulique
Félixkro	Puits
Kouassikpakro	Puits
Gbalakro	Puits

8.3.4 Disponibilité de latrines dans les ménages

L’utilisation des installations d’assainissement dans les ménages n’est pas systématique. En effet, 18% des ménages ne disposent pas de latrines. Cette proportion de ménages qui n’a pas de toilette est de 0,4% en milieu rural en Côte d’Ivoire (INS, MICS 2016, rapport sur les résultats clés, page 80).

8.3.5 Sources d’énergie des ménages

La quasi-totalité des ménages utilisent le bois de chauffe comme source d’énergie pour la cuisine. Cette source d’énergie est utilisée par la quasi-totalité des ménages (97,5%) (Cf. Tome 3 : Tableau 25, page 28).

8.3.6 Possession d’équipements

L’enquête a permis d’apprécier le niveau de vie des ménages à travers la possession de certains biens de consommation durable (téléphone, radio, télévision, etc.), de moyens de déplacement (bicyclette, voiture, motocyclette, scooter), de terres agricoles et/ou d’animaux de ferme.

Il en ressort du Tableau 24 (Tome 3, page 26) que le téléphone portable est le bien le plus possédé par les ménages (96,6%), ensuite vient les petits biens durables (73%), les moyens de déplacement comme la moto (54%) et le vélo (51%) et les gros biens de consommation durables (28%) comme le réfrigérateur, le téléviseur, le ventilateur.

8.3.7 Possession de terres

La possession et la disponibilité des terres cultivables est un important déterminant de l’économie agricole et la survie des ménages dans les communautés.

Dans l’ensemble, 54% des ménages disposent de terres cultivables, dont 45% pour les ménages ayant ~~dont un chef âgé de moins le chef a moins~~ de 50 ans, 72% pour les ménages dont le chef a 50 ans et plus, 57% des ménages de nationaux et 47% de ménages de non nationaux (Tome 3, Tableau 26, page 28). Au cours de l’enquête il a été recherché le membre du ménage qui possède les terres, le tableau 28 (Tome3, page 28) montre que 7 femmes chefs de ménage sur 47 possèdent des terres (14,5%) ; 150 chefs de ménage hommes sur 743 possèdent des terres, soit 20%.

Il ressort du tableau 29 (Tome 3: page 29) que la superficie totale des terres disponibles est estimée à 1 662 ha, pour les 236 ménages qui en disposent, soit une moyenne de 7 Ha par ménage qui disposent de terres. Cependant, si l’on considère tous les ménages, la moyenne est de 2,1 ha par ménage.

Commented [UW6]: Méthode utilisée pour l’estimation des terres disponibles

8.4 REVENU ET PAUVRETE

8.4.1 – Principaux résultats

- 96% de chefs de ménages et 62% des membres de ménages ayant 18 ans et plus ont eu des activités économiques au cours des 12 derniers mois.
- Les activités agricoles ou d'élevage sont pratiquées par 91% des ménages et 48% des membres de 18 ans et plus
- Les principales activités rémunérées concerne 21% des ménages et 23% des individus de 18 ans et plus ;
- le revenu annuel moyen par ménage est de 1 938 927 F CFA. Cette somme se répartie en revenus agricoles : 1 617 542 F CFA, soit 83% du revenu annuel et en revenu des activités rémunérées : 321 385 F CFA, soit 17% du revenu annuel des ménages ;
- le revenu moyen par tête par an est estimé à 302 896 F CFA.
- Dans l'ensemble, 52,2% (48,8%-55,6%) de la population vit en dessous du seuil de pauvreté (737 F CFA/personne/jour en 2015 au niveau national). Ce taux est relativement plus faible que le taux de pauvreté en milieu rural en 2015 (57%).
- Dans l'ensemble, 22,4% (19,6%-25,3%) de la population vit en dessous du seuil d'extrême pauvreté (335 F CFA par personne par jour au niveau national en 2015). Ce taux est relativement plus élevé que le taux d'extrême pauvreté en milieu rural en 2015 (15%).

8.4.2 Principales activités sources de revenu des ménages

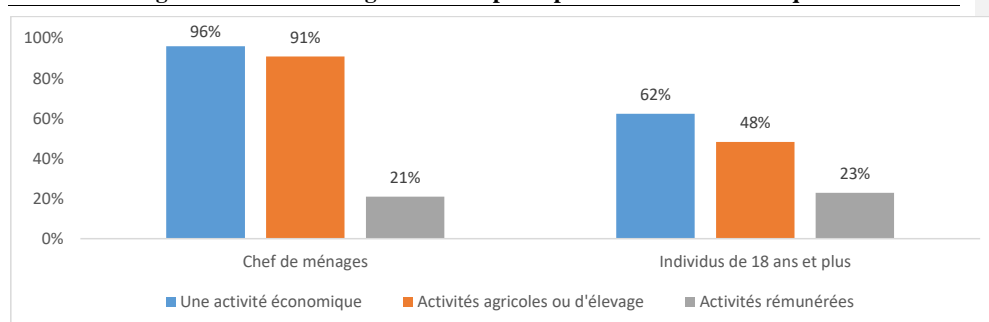
Dans l'ensemble, 96% des chefs de ménages (Tome3, tableau 13, page 17) et 62% des membres de ménages ayant 18 ans et plus (Tome 3, tableau 14, page 17) ont eu des activités économiques au cours des 12 derniers mois.

Les activités agricoles ou d'élevage sont pratiquées par 91% des ménages et 48% des membres de 18 ans et plus.

Les principales sources de revenus agricoles sont : la vente de culture propre/récoltées pour 90% des chefs de ménages et 47% des individus de 18 ans et plus et la vente de petit bétail pour 4% des chefs de ménage et 1,7% des individus ayant 18 ans et plus.

Les principales activités rémunérées concernent 21% des ménages et 23% des individus de 18 ans et plus. A ce niveau, les principales sources de revenu sont : le travail salarié en dehors de l'agriculture : 6% des ménages et 7% des individus de 18 ans et plus ; le travail salarié dans l'agriculture pour 6% des chefs de ménages et 8,8% des individus de 18 ans et plus ; l'emploi informel pour 6% des chefs de ménages et 5,6% de l'ensemble des individus de 18 ans et plus.

Figure 4 : % des ménages selon les principales activités économiques



8.4.3 Revenu annuel moyen par ménage

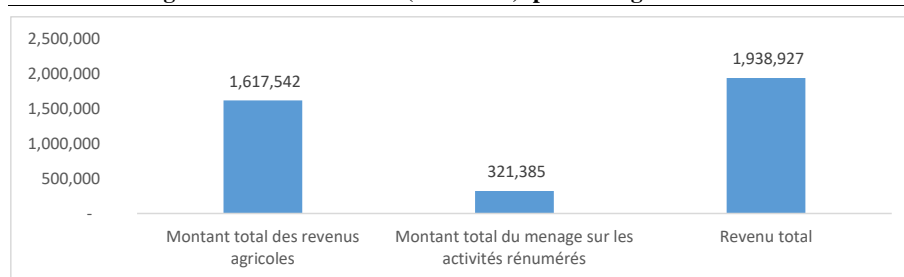
Il ressort du tableau 15 (Cf. Tome 3 : page 18) que le revenu annuel moyen par ménage est de 1 938 927 F CFA. Cette somme est composée de revenus agricoles : 1 617 542 F CFA, soit 83% du revenu annuel et 321 385 F CFA, soit 17% du revenu annuel des ménages.

Au niveau du revenu agricole, les principales sources sont : la vente de culture 1 60 868 F CFA, soit 99,4% du revenu agricole, la vente de petit bétail : 4 184 F CFA (0,3%), les produits d'épinière : 2 824 F CFA (0,2%) et la vente de graine : 2 666 F CFA (0,2%).

Au niveau des revenus provenant des activités rémunérées, les principales sources de revenu sont : l'emploi informel : 117 733 F CFA (36,6%) des revenus des activités rémunérées, le travail salarié agricole : 113 462 (35,3%), le travail salarié en dehors de l'agriculture : 79 699 (24,8%) ; les activités pour les petites entreprises : 7 644 F CFA (2,4%) et la main d'œuvre non qualifiée : 2 848 F CFA (0,9%).

Commented [UW7]: Peut on avoir une estimation du revenu du cacao ?

Figure 5 : Revenu annuel (en F CFA) par ménage selon les sources

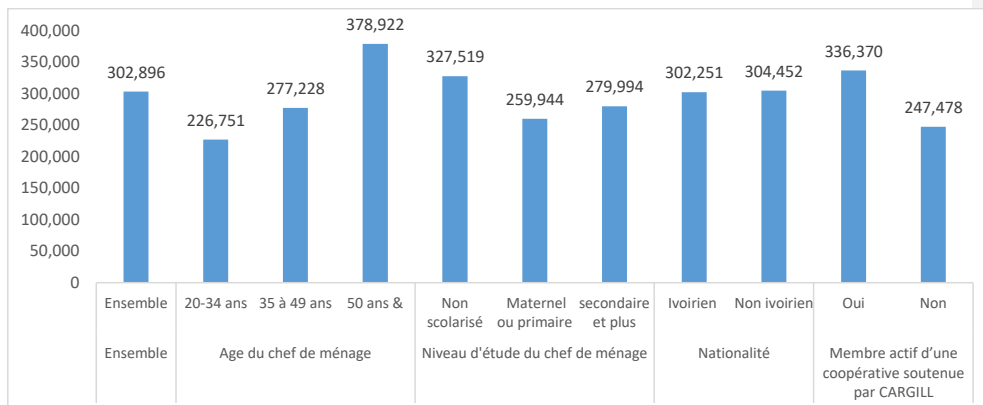


8.4.4 Revenu annuel moyen par personne

Dans l'ensemble, le revenu moyen par tête par an est estimé à 302 896 F CFA (Cf. Tome 3 : Tableau 18 page 19). Cette moyenne est équivalente aux dépenses de consommation moyenne par an par personne en milieu rural en 2015 (300 000 F CFA selon l'ENV 2015 (INS).

Le revenu moyen par tête augmente avec l'âge du chef de ménage. En effet, le revenu par tête est significativement plus élevé au niveau des ménages dont le chef a 50 ans et plus (378 922 F CFA : 322 936-434 907) que les autres (20-34 ans : 226 751 F CFA et 35-49 ans : 277 228 F CFA).

Figure 6 : Revenu annuel (en F CFA) par personne selon les caractéristiques du chef de ménage



8.4.5 Analyse de la pauvreté monétaire de la population

L'estimation du taux de pauvreté est basée sur le revenu annuel moyen par personne qui est obtenu en divisant le revenu du ménage par la taille du ménage. Malgré que ce revenu moyen annuel peut être différent des dépenses de consommation utilisées pour l'analyse de la pauvreté, nous allons l'utiliser pour estimer le niveau de vulnérabilité économique et monétaire de la population. En Côte d'Ivoire, l'indice de pauvreté monétaire de la population est estimé pour la première fois en 2015 par l'INS. Dans le cadre de cette analyse, nous nous baserons sur le seuil de pauvreté et le seuil d'extrême pauvreté utilisés en 2015. Ainsi, le seuil de chaque district administratif est déterminé sur la base des déflateurs utilisés par l'INS. Le seuil de pauvreté au niveau national est de 266 075 F CFA/personne/an, soit 737 F CFA par jour par tête. Le seuil d'extrême pauvreté est de 122 385 F CFA par personne par an soit 335 F CFA /jour/tête.

Sur la base de l'indice des prix, l'INS a fait une estimation des déflateurs pour chaque district administratif permettant d'avoir le montant équivalent pour chaque région. Le seuil national peut être converti en utilisant des déflateurs déterminés pour chaque district administratif par milieu urbain et rural. Nous utiliserons les déflateurs du milieu rural pour les trois districts cibles de l'étude. Le seuil de pauvreté prenant en compte les dépenses de consommation, nous considérons ici que les ménages dépensent tout leur revenu net, c'est-à-dire les recettes moins les dépenses d'exploitation.

Déflateurs et seuil de pauvreté selon les districts administratifs

District	Déflateur milieu rural	Seuil de pauvreté (en F CFA)	Seuil d'extrême pauvreté (F CFA)
GOH-DJIBOUA	0,851833	229 207	104 252
LAC	0,825378	219 612	101 014
BAS SASSANDRA	0,793607	213 540	97 126

Source : INS/rapport sur le profil de pauvreté en 2015

En considérant les déflateurs basés sur l'indice harmonisé des prix à la consommation (IHPC)

- dans le District de GOH-DJIBOUA (région du GOH), un ménage qui a moins de 229 207 F CFA par personne sera considéré pauvre, soit 628 F CFA par personne par jour et celui qui a moins de 104 252 F CFA par personne est extrêmement pauvre, soit 286 F CFA par personne par jour.
- Dans le District des LACS (région du BELIER), un ménage qui a moins de 219 612 F CFA par personne sera considéré pauvre, soit 602 F CFA par personne par jour et celui qui a moins de 101 014 F CFA par personne est extrêmement pauvre, soit 277 F CFA par personne par jour.
- Dans le District du BAS SASSANDRA (régions du NAWA, de SAN PEDRO et du GBOKLE), un ménage qui a moins de 213 540 F CFA par personne sera considéré

pauvre, soit 585 F CFA par personne par jour et celui qui a moins de 97 126 F CFA par personne est extrêmement pauvre, soit 266 F CFA par personne par jour.

8.4.6 Niveau de pauvreté de la population

Dans l'ensemble, 52,2% (48,8% - 55,6%) de la population vit en dessous du seuil de pauvreté (737 F CFA/personne/jour en 2015 au niveau national). Ce taux est relativement plus faible que le taux de pauvreté en milieu rural en 2015 (57%).

Le taux de pauvreté ne varie pas significativement selon le sexe mais varie selon l'âge. En effet, le taux de pauvreté est plus élevé chez les plus jeunes. Les nationaux sont plus pauvres (55,1% :51,1% - 59,1%) que les non-nationaux (44,8% :38,4%-51,2%) mais la différence n'est pas statistiquement significative au seuil d'erreur de 5%.

Les individus de 18 ans et plus ayant des activités économiques sont moins pauvres (41,1% :35,2%-47,1%) que ceux qui n'ont pas d'activité économique (53,6% :45,8%-61,5%) mais la différence n'est pas statistiquement significative.

Les hommes de 18 ans et plus ayant des activités économiques sont moins pauvres (42% :34,5%-49,6%) que ceux qui n'ont pas d'activité économique (47,5% :33,9%-61,1%) mais la différence n'est pas statistiquement significative.

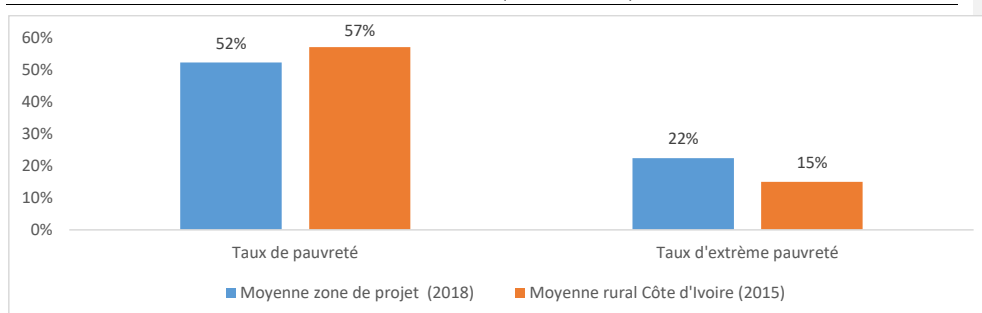
Les femmes de 18 ans et plus ayant des activités économiques sont moins pauvres (39,6% :29,9%-49,2%) que celles qui n'ont pas d'activité économique (56,7% :47,1%-66,3%) mais la différence n'est pas statistiquement significative.

8.4.7 Niveau d'extrême pauvreté de la population

Dans l'ensemble, 22,4% (19,6%-25,3%) de la population vit en dessous du seuil d'extrême pauvreté (335 F CFA par personne par jour au niveau national en 2015). Ce taux est relativement plus élevé que le taux d'extrême pauvreté en milieu rural en 2015 (15%).

Le taux d'extrême pauvreté ne varie pas significativement selon le sexe, la nationalité mais varie selon l'âge. En effet, le taux de pauvreté est plus élevé chez les plus jeunes.

Figure 7 : Comparaison entre l'indice de pauvreté de la zone de projet à celle de la Côte d'Ivoire en 2015 (milieu rural)



9 – SECURITE ALIMENTAIRE ET LES MOYENS DE SUBSISTANCE

9.1 – SCORE DE CONSOMMATION ALIMENTAIRE

9.1.1 Principaux résultats

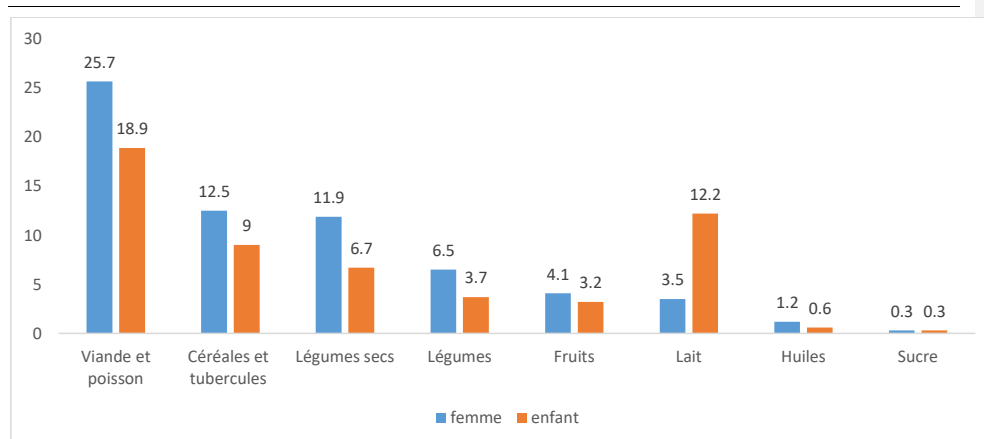
- le score moyen de consommation alimentaire des femmes est 65,9 et 54,6 chez les enfants.
- la prévalence de l'insécurité alimentaire modérée et grave est de 4,8% pour les adultes et 11,9% pour les enfants
- Le score de diversité alimentaire est estimé à 5,8 pour les ménages et 5,87 pour les femmes
- Les œufs, les produits laitiers, le sucre et les viandes et volailles ne sont pas assez consommés.
- Au cours des 12 derniers mois, 40% de ménages ont déclaré avoir eu des mois où il n'y avait pas assez de nourriture pour répondre aux besoins de la famille. Cette proportion est plus élevée dans les ménages de nationaux (48%) par rapport aux ménages de non nationaux (21%), soit un écart de 27 points.
- les difficultés alimentaires survenues au cours des 12 derniers mois sont observées sur deux périodes : la période février – mars 2018 et la période de mai à août 2018 avec un niveau très élevé dans le mois d'août 2018

9.1.2 Score de consommation alimentaire

Le score composite est utilisé comme indicateur de substitution de la consommation alimentaire et donc de l'accès à l'alimentation. Il est basé sur la fréquence de consommation au cours des 7 derniers jours sur les 8 groupes alimentaires (tome 3, tableau 30, page 30). Un coefficient est attribué à chaque groupe alimentaire (pondération A). Pour chaque ménage, le score est déterminé en faisant la somme des produits (AB) de chaque groupe alimentaire. Le score moyen est la moyenne du score par ménage.

Les groupes alimentaires ayant des scores élevés chez les femmes sont : le groupe viande et poisson (25,7), céréales et tubercules (12,5), légumes secs (11,9) et légumes (6,5). Au niveau des enfants ceux sont les groupes : viande et poisson (18,9), lait (12,2) céréales et tubercules (9) et légumes sec (6,7).

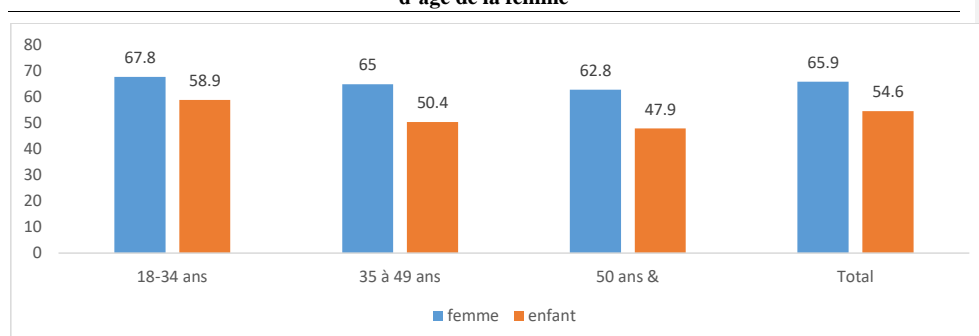
Figure 8 : Score moyen de consommation alimentaire des femmes et des enfants par groupe alimentaire



La figure 8 ci-dessous montre que le score moyen de consommation alimentaire des femmes et 65,9 et 54,6 chez les enfants.

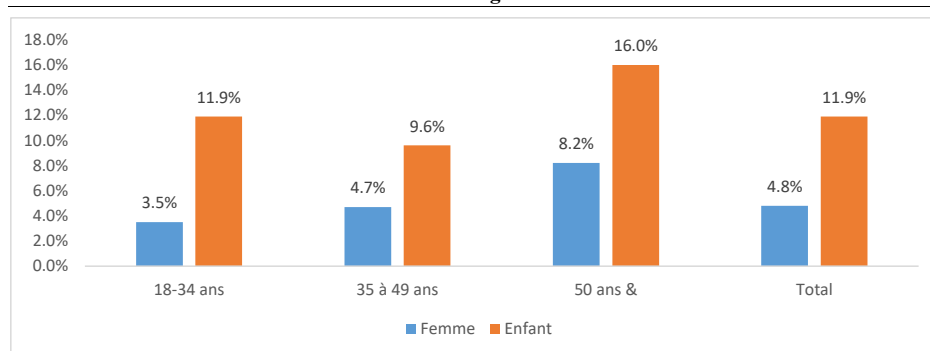
Le score de consommation alimentaire des femmes de 50 ans et plus (62,8) est plus faible que le score des femmes de 18-34 ans (67,8), soit un écart de 5 points statistiquement significatif. Au niveau du score de consommation alimentaire des enfants les différences observées selon les tranches d'âge des femmes ne sont significatives.

Figure 9 : Score moyen de consommation alimentaire des femmes et des enfants selon les tranches d'âge de la femme



Sur la base du score moyen de consommation alimentaire, il y a insécurité alimentaire modérée ou grave lorsque le score est inférieur à 21. Il ressort de la figure ci-dessous que la prévalence de l'insécurité alimentaire modérée et grave est de 4,8% pour les adultes et 11,9% pour les enfants.

Figure 10 : Prévalence de l'insécurité alimentaire modérée ou grave des femmes et des enfants selon les tranches d'âge des femmes



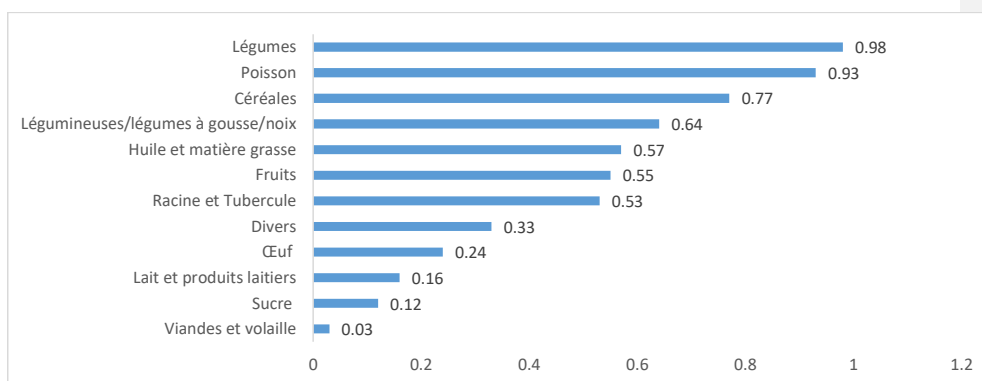
9.2 DIVERSITE ALIMENTAIRE

9.2.1 Score de diversité alimentaire du ménage

L'indicateur de la diversité alimentaire de la femme est un rappel alimentaire de 24 heures. Il permet d'évaluer l'adéquation du régime alimentaire en micronutriments pour une population de femmes. Bien que la collecte des données soit effectuée au niveau individuel, l'analyse n'est valable qu'au niveau collectif.

La SDAM est constituée de **12 groupes alimentaires**. Les groupes alimentaires les plus consommés sont les légumes (98%), le poisson (93%), les céréales (77%), les légumineuses/légumes à gousse et noix (64%), huiles et matière grasse 57%), les fruits (55%) et les racines et tubercules (53%). Les œufs, les produits laitiers, le sucre et les viandes et volailles ne sont pas assez consommés. Le score de diversité alimentaire est estimé à 5,8.

Figure 11 : consommation des 12 groupes alimentaires au cours des dernières 24 heures dans le ménage



9.2.2 Score de diversité alimentaire de la femme

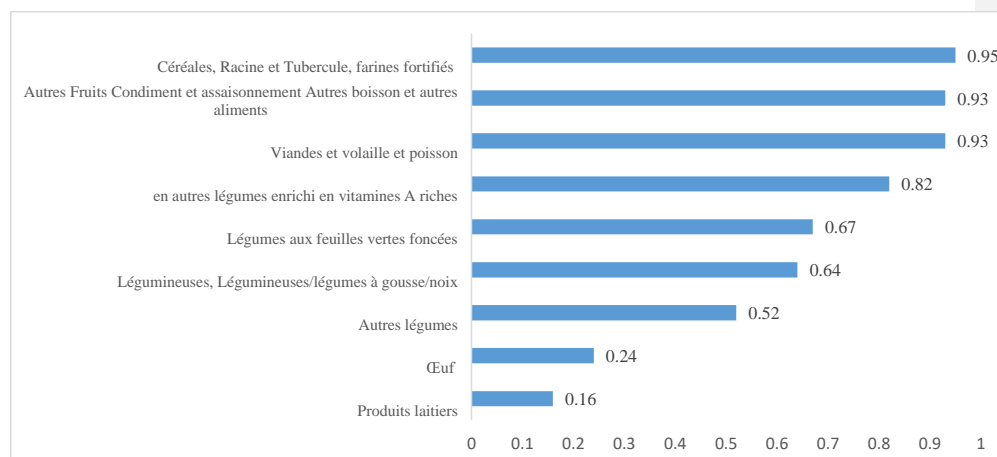
L'indicateur de la diversité alimentaire de la femme est un rappel alimentaire de 24 heures. Il permet d'évaluer l'adéquation du régime alimentaire en micronutriments pour une population de femmes. Bien que la collecte des données soit effectuée au niveau individuel, l'analyse n'est valable qu'au niveau collectif.

La DAMF est constituée de **10 groupes alimentaires**.

Dans le cadre de cette étude, le questionnaire a combiné dans un même groupe (M2.12 : Noix graines et légumineuses), les Groupe 2, Légumineuses (haricots, pois, lentilles) et Groupe 3 (Noix et graines). Donc nous avons reconstitué 9 groupes au lieu de 10 groupes (tome 3, tableau 36, page 32).

Les groupes alimentaires les plus consommés sont les céréales, les racines et tubercules (95%), les condiments et assaisonnement (93%), les viandes et poissons (93%), les légumes enrichis en vitamines A (82%), les légumes aux feuilles vertes foncées (67%), les légumineuses/légumes à gousse et noix (64%) et les autres légumes (52%). Les œufs (24%) et les produits laitiers (16%) ne sont pas assez consommés. Le score de diversité alimentaire est estimé à 5,87.

Figure 12 : consommation des 10 groupes alimentaires au cours des dernières 24 heures



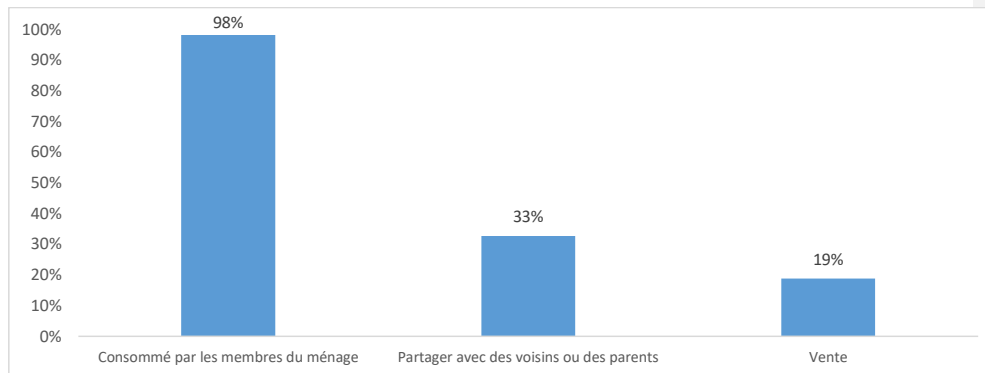
9.3 – CONSOMMATION DE FRUITS ET LEGUMES

Pendant l'enquête il a été demandé aux femmes et épouses, la fréquence de consommation quotidienne de fruits et légumes. Il ressort du tableau 39 (Tome 3, page 35) que 63% en consomme une fois par jour, 19% deux fois par jour et 15%, trois fois par jour. Les principales raisons de la consommation des fruits et légumes sont : (i) je les aime (54%), (ii) ils sont bons pour moi (29%), (iii) je les ai cultivés (16%), (iv) ils sont riches en vitamines (13%) et (v) ils m'ont été donnés. Les ménages ont accès aux fruits et légumes dans le jardin familial ou la ferme (83%) ou dans le jardin communautaire (5%) et 11% n'ont pas accès.

L'utilisation des fruits et légumes par ceux qui ont accès est : la consommation par les membres du ménage (98%), le partage avec les parents et voisins (33%) et la vente (15%).

Commented [UW8]: ????

Figure 13 : Utilisation des fruits et légumes



9.4 – DIFFICULTES ALIMENTAIRES ET STRATEGIE D'ADAPTION

9.4.1 Manifestation des difficultés alimentaires

La survenue des difficultés alimentaires et les circonstances de manifestation sont :

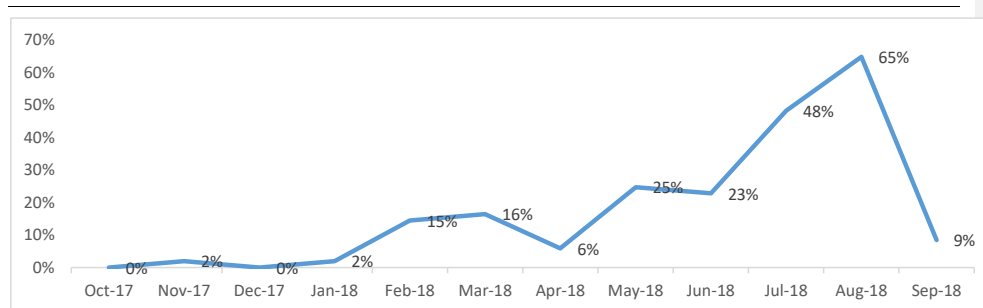
- 62% des ménages ont eu des craintes de manquer de nourriture ou de ressources
- la moitié (50%) des ménages ne pouvaient pas consommer des aliments sains par manque d'argent ou d'autres ressources ;
- 48% des ménages ont consommé moins que d'habitude à cause du manque d'argent ;
- 43% des ménages ont mangé quelques types de nourriture par manque d'argent ;
- 16% des ménages ont mangé un seul repas par manque d'argent ou de ressources pour obtenir la nourriture ;
- 13% ont manqué de nourriture par manque d'argent ou d'autres ressources ;
- 7% ont eu faim mais n'ont pas mangé parce qu'il n'y avait pas assez d'argent ou d'autres ressources pour obtenir de la nourriture
- 3% des ménages ont passé une journée entière sans manger par manque d'argent ou d'autres ressources

9.4.2 Saisonnalité des difficultés alimentaires

Au cours des 12 derniers mois, 40% de ménages ont déclaré avoir eu des mois où ils n'avaient pas assez de nourriture pour répondre aux besoins de la famille. Cette proportion est plus élevée dans les ménages de nationaux (48%) par rapport aux ménages de non nationaux (21%), soit un écart de 27 points.

La figure 11 ci-dessous montre que les difficultés alimentaires survenues au cours des 12 derniers mois sont observées sur deux périodes : la période février – mars 2018 et la période de mai 2018 à août 2018 avec un niveau très élevé dans le mois d'août 2018. Cette situation est certainement corrélée au calendrier agricole et les campagnes de cacao et de café. Au cours des campagnes de cacao, les ménages n'ont pas de difficultés alimentaires. Au cours des périodes de semi, les ménages ont des difficultés alimentaires.

Figure 14 : Evolution mensuelle de la survenue de difficultés alimentaires au cours des 12 derniers mois



9.4.3 Stratégies d'adaptation face aux difficultés alimentaires

Les stratégies d'adaptation concernent les comportements des ménages pour faire face à des pénuries alimentaires ou à un manque de revenu. Il ressort du tableau 46 (Tome 3, page 38) que les stratégies les plus utilisées sont :

- avoir des économies (51%) ;
- prendre un prêt avec des intérêts (34%) ;
- réduction des coûts (soins de santé, éducation) 18% ;
- promettre ou vendre par avance les récoltes ou le bétail : 18% ;
- Réduire les dépenses pour le bétail et les intrants agricoles : 15% ;
- Recevoir des envois de fonds (nourriture ou argent) de la part de parents (13%) ;
- Participer à des programmes « vivres contre travail » ou à des programme de travail contre rémunération : 8% ;
- Envoyer des enfants vivre avec des parents ou des amis qui sont dans de meilleures conditions : 5% ;
- Ventes inhabituelles (p ex articles ménagers, bois de chauffage, charbon) : 3% ;
- Migrer temporairement : 3% ;
- Vente de graines qui ont été stockées pour la saison prochaine : 3% ;
- Tuer plus d'animaux que la normale : 3% ;
- Vendre plus de bovins que d'habitude : 3% ;
- Réduction de la fréquentation scolaire ou abandon complet de l'école : 2% .

10 – GENRE ET PRISE DE DECISION

10.1 PRINCIPAUX RESULTATS

25% des femmes sont d'accord qu'on frappe souvent la femme suivant des raisons contre 19% des hommes qui le pensent également, soit un ratio femme/homme de 1,4
 73% des femmes pensent qu'il ne faut jamais frapper la femme quel que soit la raison contre 80% des hommes qui pensent de même, soit un ratio femme/homme de 0,9
 La femme ne participe pas aux décisions importantes du ménage.
 Les femmes enquêtées pensent qu'il y a des emplois pour les hommes et des emplois pour les femmes et que l'on ne devrait pas faire le travail de l'autre. Pour elles, la plupart des décisions du ménage doivent être prises par l'homme.
 La mobilité de la femme est fortement dépendante de son conjoint quel que soit les motifs.

10.2 VIOLENCE CONJUGALE

Il ressort du tableau 47 (Tome 3, page 39) que les femmes ont plus tendance à admettre plus que les hommes que la femme doit être frappée dans certaines circonstances.

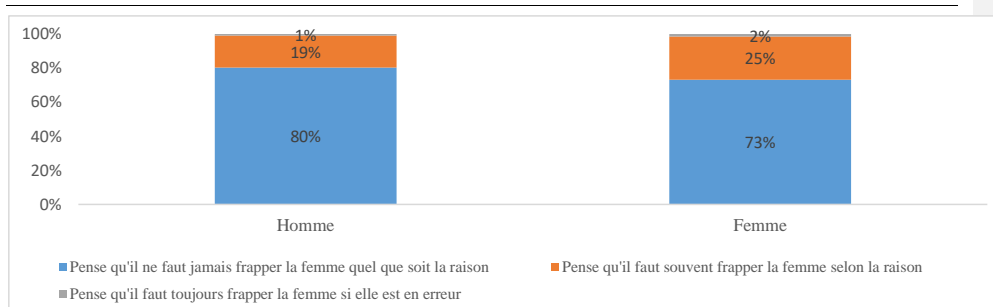
- 15% des femmes sont d'accord qu'une femme soit frappée si elle dépense de l'argent sans la permission et 8% des hommes sont aussi d'accord, soit un ratio femme/homme de 1,9 ;
- 12% des femmes sont d'accord qu'une femme soit frappée si elle se dispute avec lui et 10% des hommes sont aussi d'accord, soit un ratio femme/homme de 1,2 ;
- 11% des femmes sont d'accord qu'une femme soit frappée si elle néglige ses enfants et 4% des hommes sont aussi d'accord, soit un ratio femme/homme de 2,5 ;
- 10% des femmes sont d'accord qu'une femme soit frappée si elle refuse de coucher avec lui et 7% des hommes sont aussi d'accord, soit un ratio femme/homme de 1,3 ;
- 8% des femmes sont d'accord qu'une femme soit frappée si elle part sans lui dire et 6% des hommes sont aussi d'accord, soit un ratio femme/homme de 1,5 ;
- 6% des femmes sont d'accord qu'une femme soit frappée si elle ne cuisine pas bien la nourriture et 2% des hommes sont aussi d'accord, soit un ratio femme/homme de 3,3.

La synthèse globale (figure 15) montre que 25% des femmes sont d'accord qu'on frappe souvent la femme suivant des raisons contre 19% des hommes qui le pensent également, soit un ratio femme/homme de 1,4.

1,5% des femmes pensent qu'il faut toujours frapper la femme si elle est en erreur contre 0,9% des hommes qui pensent de même, soit un ratio femme/homme de 1,6.

73% des femmes pensent qu'il ne faut jamais frapper la femme quel que soit la raison contre 80% des hommes qui pensent de même, soit un ratio femme/homme de 0,9.

Figure 15 : perception globale des hommes et des femmes sur la tolérance de la violence domestique envers les femmes



10.3 CAPACITES DES FEMMES A FAIRE ET A PARTICIPER AUX DECISIONS PRODUCTIVES DE LA MAISON

La femme décide plus seule dans les situations suivantes : l'utilisation de l'argent qu'elle gagne elle-même (62%) et l'achat de ses vêtements (43%). La femme participe aux décisions avec le conjoint et les autres membres du ménage dans les situations suivantes : l'utilisation ou non de méthodes de planification familiale (73%), choix des cultures à cultiver pour la consommation (61%), la recherche d'un traitement médical (61%), l'éducation des enfants (58%), les dépenses mineures (56%), le choix des cultures commerciales à cultiver principalement pour la vente au marché (56%) et le choix des moments et de la personne qui amène les produits sur le marché (54%). La femme participe très peu à la négociation avec les acheteurs (4%), le choix des intrants agricoles (4%), les dépenses principales du ménage (6%), l'utilisation de l'argent gagné par le conjoint (6%), le choix d'élever ou gérer du bétail (7%).

Ces données qui précèdent montrent que la femme ne participe pas aux décisions importantes du ménage.

Tableau 2 : Participation de la femme aux décisions du ménage

Faits	Décision de la femme seule	Décision de la femme avec le conjoint ou autres membres	Participation totale de la femme aux décisions
Utilisation de l'argent que vous avez gagné vous-même	62%	20%	82%
Utilisation ou non la planification familiale (y compris la contraception) pour espacer ou limiter les naissances	9%	64%	73%
Acheter des vêtements pour vous	43%	26%	69%
Choix des cultures à cultiver principalement pour la consommation alimentaire à la maison	14%	47%	61%
Recherche d'un traitement médical pour vos enfants ou pour vous	10%	51%	61%
Education des enfants	10%	49%	58%
Les dépenses mineures à la maison (De tels aliments pour la consommation quotidienne ou pour d'autres besoins domestiques)	26%	30%	56%
Choix des cultures commerciales à cultiver principalement pour la vente sur le marché	21%	35%	56%
Choix de s'engager dans une activité non agricole	14%	42%	56%
Choix du moment et de la personne qui amène les produits sur le marché	28%	26%	54%
Utilisation de l'argent que votre conjoint a gagné	6%	36%	41%
Choix d'élever ou de gérer du bétail ou des espèces mineures	7%	33%	40%
Les dépenses principales du ménage (Gros appareils, etc.)	6%	25%	32%
Choix de quels intrants à acheter pour la production agricole	4%	18%	22%
Négociations avec les acheteurs	4%	16%	20%

10.4 PERCEPTION DES FEMMES SUR LES RÔLES DE GENRE

L'analyse des perceptions des femmes sur les rôles de genre est faite en utilisant un score du comportement recommandé. Ce score est obtenu par la réponse de la femme qui va dans le sens d'un comportement à recommander. Le score est meilleur s'il est au-dessus de 0,8. Les femmes enquêtées pensent qu'il y a des emplois pour les hommes et des emplois pour les femmes et que l'on ne devrait pas faire le travail de l'autre. Pour elles, la plupart des décisions du ménage doivent être prises par l'homme.

Tableau 3 : Avis des femmes sur les rôles de genre

Perception	D'accord	pas d'accord	Score comportement recommandé
Personnellement, je pense qu'un mari devrait passer son temps libre avec sa femme et ses enfants	90,7%	9,3%	0,91
Personnellement, je crois qu'un mari et une femme doivent décider ensemble du type de planification familiale à utiliser	86,1%	13,9%	0,86
Personnellement, je pense qu'il y a des moments où une femme mérite d'être battue	18,8%	81,2%	0,81
Personnellement, je pense qu'une femme doit tolérer la violence pour maintenir la stabilité dans la famille	73,1%	26,9%	0,73
Personnellement, je crois que si une femme travaille à l'extérieur de la maison, son mari devrait aider avec les soins aux enfants et les travaux ménagers.	71,6%	28,4%	0,72
Personnellement, je pense qu'il y a des emplois pour les hommes et des emplois pour les femmes et que l'on ne devrait pas faire le travail de l'autre	52,5%	47,5%	0,48
Personnellement, je crois que la plupart des décisions du ménage doivent être prises par l'homme	57,5%	42,5%	0,43

10.5 PERCEPTION DES FEMMES SUR LEUR CONTRIBUTION AUX AFFAIRES DU MENAGE

Le tableau 51 (Tome 3, page 44) présente les données détaillées sur les réponses des enquêtées. Sur la base de ces données nous avons déterminé l'indice de contribution de la femme aux décisions.

L'indice de contribution de la femme est déterminé par une combinaison des différentes réponses en affectant le coefficient 0 à la réponse « Aucune contribution », le coefficient 1 à la réponse « Contribution à certaine décision », le coefficient 2 à la réponse « Contribution à la majorité des décisions » et le coefficient 3 à la réponse « Contribution à toutes les décisions » et la somme totale divisée par 3. S'il n'y a aucune contribution, l'indice score est égal à 0%, si contribution à certaine décision, l'indice est de 33%, si contribution à la majorité des décisions, l'indice est égal à 66% et si contribution à toutes les décisions, l'indice est égal à 100%. Donc, le seuil critique est de 66%. L'intervalle de 0-33% : faible contribution aux décisions, 34%-65% : contribution acceptable et 66%-100% contribution élevée.

Il ressort du tableau 4 ci-dessous que dans l'ensemble, la femme contribue faiblement à la prise de décision, soit l'indice de contribution globale de 31%. Les domaines dans lesquels la contribution aux décisions est relativement acceptable sont : utilisation de son propre argent (59%), acheter des vêtements (47%), utiliser ou non la planification familiale (43%), le choix des cultures à cultiver principalement pour la consommation de nourriture à la maison (39%), les dépenses mineures du ménage (39%), les cultures cultivées principalement à vendre sur le marché (38%), l'exercice des activités non agricole (37%), chercher le traitement médical (37%) et le choix de quand ou qui apporte les produits au marché (37%).

La contribution de la femme aux décisions est très faible dans les situations suivantes : Utilisez l'argent que le conjoint a gagné (11%), négociations avec les acheteurs (12%), quels intrants achetez-vous pour la production agricole (14%), Education des enfants (18%), Pour élever et gérer le bétail (18%) et les dépenses familiales importantes (20%).

Tableau 4 : indice de contribution de la femme aux décisions familiales

Perception	Indice de contribution de la femme
Utilisez l'argent que vous avez gagné vous-même?	59%
Acheter des vêtements pour vous?	47%
Utiliser ou non la planification familiale (y compris la contraception) pour espacer ou limiter les naissances	43%
Cultures cultivées principalement pour la consommation de nourriture à la maison	39%
Dépenses ménagères mineures (Tels que les aliments pour la consommation quotidienne ou pour d'autres besoins du ménage)	39%
Cultures cultivées principalement à vendre sur le marché	38%
Activité non agricole	37%
Cherchez un traitement médical pour vos enfants ou pour vous	37%
Quand ou qui apporte les produits au marché?	37%
Des dépenses familiales importantes (Gros appareils, etc.)	20%
Pour élever et gérer le bétail	18%
Education des enfants	18%
Quels intrants achetez-vous pour la production agricole	14%
Négociations avec les acheteurs	12%
Utilisez l'argent que votre conjoint a gagné	11%
Moyenne	31%

10.6– MOBILITE DES FEMMES

Le tableau 52 (Tome 3, page 46) présente les données détaillées sur les réponses des enquêtées. Sur la base de ces données nous avons déterminé le score de dépendance pour la mobilité de la femme.

Le score de dépendance de la femme en matière de mobilité est déterminé par une combinaison des différentes réponses en affectant le coefficient 4 à la réponse « oui, toujours », le coefficient 3 à la réponse « oui, souvent », le coefficient 2 à la réponse « Oui de temps en temps » et le coefficient 1 à la réponse « non, je ne dois jamais demander » et la somme totale divisée par 4.

Si elle ne doit jamais demander, le score est de 25%, si de temps en temps, le score est de 50%, si souvent le score est de 75% et si toujours le score est de 100%. Donc, le seuil critique de dépendance est de 75%.

Il ressort du tableau ci-dessous que tous les scores sont supérieurs à 80%, ce qui montre que la mobilité de la femme est fortement dépendante de son conjoint quel que soit les motifs.

Tableau 5 : Score de dépendance pour la mobilité de la femme

Situation de mobilité	Score
Sortir de ton village	91%
Pour une réunion publique de la ville?	87%
pour mener des activités génératrices de revenus	87%
Événement social local (foire, festivals, etc.)	87%
Pour un fournisseur de soins de santé	86%
À une réunion de tout groupe / association dont vous êtes membre?	84%
Au marché	83%
La maison d'un ami dans le village	83%
À la maison d'un membre de votre famille	83%
À l'église ou à la mosquée	81%
Moyenne	85%

11 – PARTICIPATION AUX ORGANISATIONS COMMUNAUTAIRES

11.1– PRINCIPAUX RESULTATS

Dans l'ensemble, 74% des chefs de ménages a été membre ou est encore membre d'une coopérative soutenue par CARGILL, cependant, 62% sont des membres toujours actifs, 11% sont des membres non actifs et 1% a quitté la coopérative ;

24% des chefs de ménage participent actuellement à un projet de bien-être /protection sociale du gouvernement ou d'une ONG.

Il y a une faible participation à la formation en alphabétisation des adultes et aux groupes de motivateurs masculins. Seulement 5% des femmes participent faiblement au groupe de crédit ou microfinance (VSLA) et 2% au groupe d'utilisateurs de l'eau et au gouvernement local.

Les femmes considèrent dans 36% des cas que les groupes communautaires ont fortement contribué à l'amélioration de la qualité de vie, la contribution n'est pas suffisante pour 35%, il n'y a eu aucune contribution pour 7%.

Les impacts relevés par les ménages sont : amélioration des revenus (53%), augmentation des connaissances des pratiques agricoles (51%), l'accès aux intrants et services agricoles (41%), augmentation des rendements agricole (36%).

Les effets sont quasi-inexistants au niveau de l'accès au crédit (7%), l'augmentation des revenus non agricoles (6%) et la meilleure connaissance de la nutrition (2%).

11.2– PARTICIPATION DES CHEFS DE MENAGE AUX ORGANISATIONS COOPERATIVES

Dans l'ensemble, 74% des chefs de ménages ont été membre ou sont encore membre d'une coopérative soutenue par CARGILL. Cependant, 62% sont des membres toujours actifs, 11% sont des membres non actifs et 1% a quitté la coopérative. Selon les caractéristiques individuelles des chefs de ménage, nous notons que la proportion des membres actifs est plus élevée chez les 50 ans et plus (74%) par rapport aux chefs de ménage de moins de 50 ans (56%) ; la proportion des membres actifs est de 64% chez les chefs de ménage qui ont fréquenté l'école contre 61% chez les autres ; la proportion de membres actifs est de 62% chez les chefs de ménage qui savent lire et écrire contre 63% chez les autres ; la proportion des membres actifs est de 60% chez les ivoiriens contre 67% chez les autres.

Par ailleurs, 24% des chefs de ménage participe actuellement à un projet de bien-être /protection sociale du gouvernement ou d'une ONG. Cette proportion est plus élevée chez les ivoiriens (29%).

Tableau 6 : Participation des chefs de ménages à une coopérative soutenue par CARGILL et participation à un projet de bien-être/protection sociale selon les caractéristiques du chef de ménage

Caractéristique		Membre et toujours actif d'une coopérative soutenue par Cargill	Membre non actif d'une coopérative soutenue par Cargill	A quitté le groupe	N'a jamais été membre d'une coopérative soutenue par Cargill	a été membre ou est encore membre d'une coopérative soutenue par Cargill	le ménage participe actuellement à un projet de bien-être / protection sociale du gouvernement ou d'une ONG
Ensemble		62%	11%	1%	26%	74%	24%
Tranche d'âge	Moins de 50 ans	56%	12%	1%	31%	69%	24%
	50 ans &+	74%	9%	0%	17%	83%	23%
Scolarisation	A fréquenté	64%	9%	2%	25%	75%	22%
	n'a jamais fréquenté	61%	13%	0%	27%	74%	25%
Alphabétisation	Sait lire et écrire	62%	14%	0%	24%	76%	25%
	Ne sait ni lire ni écrire	63%	9%	1%	27%	73%	23%
Nationalité	Ivoirienne	60%	13%	0%	27%	73%	29%
	Non ivoirienne	67%	6%	3%	24%	76%	12%

11.3- PARTICIPATION DES MEMBRES DU MENAGE AUX GROUPES COMMUNAUTAIRES

Les membres des ménages participent plus aux catégories d'organisations communautaires suivantes : coopérative agricole (77% des ménages et 66% des chefs de ménages), groupe d'apprentissage à utiliser des pratiques agricoles (51% des ménages et 41% des chefs de ménage), groupe de producteurs communautaire (32% des ménages et 23% des chefs de ménages), groupes d'entraide (29% des ménages et 22% des chefs de ménage), discussion communautaire sur les rôles et responsabilités liés au genre (21% des ménages, 18% des chefs de ménage et 11% des chefs de ménage et conjoint ensemble).

Il y a une faible participation à la formation en alphabétisation des adultes et aux groupes de motivateurs masculins.

Tableau 7 : participation des membres du ménage aux groupes communautaires

	au moins une personne du ménage	Chef de ménage	Chef de ménage et conjoint conjointement	Conjoint
Participants à la coopérative agricole	77%	66%	16%	25%
Participants à l'apprentissage / utilisation de nouvelles pratiques agricoles	51%	41%	11%	17%
Participants au Groupe des producteurs communautaires	32%	23%	3%	8%
Participants au Groupe d'entraide / groupes communautaires	29%	22%	4%	7%
Discussions communautaires sur les rôles / responsabilités liés au genre	21%	18%	11%	11%
Participants à la formation en alphabétisation des adultes	6%	3%	0%	2%
Participants au Groupe de marketing communautaire	3%	1%	0%	2%
Membre de groupe de motivateurs masculins	2%	3%		

11.4– PARTICIPATION DES FEMMES AUX ORGANISATIONS COMMUNAUTAIRES

Dans l'ensemble, 56 % des femmes déclarent qu'il existe des groupes organisés dans la communauté (Tome 3, tableau 56, page 50) et 90% de celles qui ont déclaré l'existence sont membres actives d'une organisation communautaire, soit 50% des femmes enquêtées.

Les femmes participent aux associations commerciales et coopératives (57%), les groupes de producteurs (29%), les groupes civiques ou groupe de bienfaisance (29%). 14% des femmes participe aux groupes religieux et 9% aux groupes d'aide mutuelle ou d'assurance.

Seulement 5% des femmes participent faiblement au groupe de crédit ou microfinance (VSLA) et 2% aux groupes d'utilisateurs de l'eau et au gouvernement local.

Tableau 8 : % de femmes qui déclarent être membre active de groupes communautaires parmi celles qui ont déclaré l'existence de groupes organisés selon le type de groupe ou organisation

Catégorie de groupe	%
Association commerciale, coopérative	57%
Groupe de producteurs pour l'agriculture/l'élevage/ la pêche (y compris les groupes de marketing)	29%
Groupes civiques (amélioration de la communauté) ou groupes de bienfaisance (aider les autres)	29%
Autre	26%
Groupe de femmes (seulement si cela ne rentre pas dans l'une des catégories ci-dessus)	14%
Groupe religieux	14%
Groupe d'aide mutuelle ou d'assurance (y compris les sociétés funéraires)	9%
Groupe de crédit ou microfinance (VSLA)	5%
Groupe d'utilisateurs de l'eau	2%
Gouvernement local, anciens de la communauté, conseil de village	2%

11.5– PERCEPTION DES AMELIORATIONS ET IMPACT DES GROUPES COMMUNAUTAIRES

Les femmes considèrent dans 36% des cas que les groupes communautaires ont fortement contribué à l'amélioration de la qualité de vie, la contribution n'est pas suffisante pour 35%, il n'y a eu aucune contribution pour 7%. Les impacts relevés par les ménages sont : amélioration des revenus (53%), augmentation des connaissances des pratiques agricoles (51%), l'accès aux intrants et services agricoles (41%), augmentation des rendements agricoles (36%).

Les effets sont moindres dans les domaines suivants : la communication entre homme et femme (19%), la participation à des groupes ou activités communautaires (18%), amélioration des attitudes envers l'égalité des sexes (16%), réduction à l'exposition aux risques (16%), aide à domicile par les hommes (12%), meilleure participation aux décisions de la maison (12%), réduction du travail des enfants (12%), amélioration de l'épargne des ménages (11%).

Les effets sont quasi-inexistants au niveau de l'accès au crédit (7%), l'augmentation des revenus non agricoles (6%) et la meilleure connaissance de la nutrition (2%).

Tableau 9 : Perception des améliorations des groupes communautaires sur la qualité de vie des ménages

Perception	%
Beaucoup mieux qu'il y a 3 ans	36%
Un peu mieux qu'il y a 3 ans	35%
N'a participé à aucun groupe communautaire	21%
Même qu'il y a 3 ans	7%
Aggravé il y a plus de 3 ans	1%

Tableau 10 : Perception de l'impact de la participation des ménages aux activités de groupe ou communautaire

Impact	%
Augmentation des revenus agricoles	53%
Améliorer la connaissance des pratiques agricoles	51%
Améliorer l'accès aux services agricoles et / ou aux intrants	41%
Amélioration des rendements des cultures	36%
Améliorer la communication entre les hommes et les femmes	19%
Améliorer la participation à des groupes ou à des activités communautaires	18%
Améliorer les attitudes envers l'égalité des sexes	16%
Réduction de l'exposition au risque	16%
Améliorer l'aide à domicile des hommes	12%
Meilleure participation à la prise de décision à la maison	12%
Réduction du travail des enfants	12%
Amélioration de l'épargne des ménages	11%
Autre	9%
Meilleur accès au crédit	7%
Augmenter les revenus non agricoles	6%
Meilleure connaissance de la nutrition	2%

12 – ACCES AU CREDIT ET A L'EPARGNE

Sur les 126 femmes enquêtées, 4 ont souscrit à un prêt au cours de 12 derniers mois par décision personnelle, soit une proportion de 3%. Les sources du prêt sont : ami/parent et les associations de femme.

Concernant l'épargne, 31% des femmes déclarent avoir des économies. Les personnes qui ont accès à ces économies sont : la femme elle-même (70%), la femme et le conjoint ensemble (23%), le conjoint seul (3%) et la femme et les autres membres du ménage (5%).

Tableau 11 : membre du ménage ayant accès aux économies de la femme

Qui a accès aux économies	Echantillon enquêté	Population enquêtée	souscrit à un prêt		%
			Effectif non pondéré	Effectif extrapolé	
Moi et les autres membres du ménage	39	259	2	13	4,9%
Mon conjoint	39	259	1	7	2,7%
Moi et mon conjoint ensemble	39	259	9	59	22,7%
Moi-même	39	259	27	181	69,8%

Sources : Enquête Baseline, projet PROSPER, 8 -17 septembre 2018

13 – CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

L'Enquête de base du projet PROSPER a porté sur un échantillon de 119 ménages (790 ménages au total après extrapolation). Au niveau des caractéristiques des ménages on note qu'en moyenne 7,0 personnes vivent par ménage et 94% des chefs de ménage sont des hommes. Le niveau d'étude des populations est relativement faible (57% de non scolarisé). Les chefs de ménages sont généralement des immigrés internes (91% des chefs de ménages sont nés hors des communautés, 17% des chefs de ménages sont nés hors de la Côte d'Ivoire).

Au niveau de la population, on constate qu'elle est majoritairement jeune : 42% de la population a moins de 15 ans et 4% a plus de 60 ans.

L'accès à l'eau potable et à l'assainissement est précaire : seulement 18% de la population a accès à l'eau potable à travers des pompes hydrauliques, 18% des ménages ne dispose pas de latrines.

Au niveau des équipements et de moyens de production, le téléphone portable est le plus possédé par les ménages (96,6%), ensuite vient les petits biens durables (73%), les moyens de déplacement comme la moto (54%) et le vélo (51%) et les gros biens durables de consommation (28%) comme le réfrigérateur, le téléviseur, le ventilateur.

Dans 54% des ménages, au moins une personne dispose de terres cultivables avec une superficie moyenne de 7 ha / ménage pour ceux qui en dispose. Cependant, si l'on considère tous les ménages, la moyenne est de 2,1 ha par ménage.

Le revenu annuel moyen par ménage est estimé à 1 938 927 F CFA. Cette somme se répartie en revenus agricoles : 1 617 542 F CFA, soit 83% du revenu annuel et en revenu des activités rémunérées : 321 385 F CFA, soit 17% du revenu annuel des ménages. Le revenu moyen par tête par an est estimé à 302 896 F CFA.

La population vivant en dessous du seuil de pauvreté (737 F CFA/personne/jour en 2015 au niveau national) est de 52,2% (IC95% : 48,8%-55,6%) Ce taux est relativement plus faible que le taux de pauvreté en milieu rural en 2015 (57%).

La prévalence de l'insécurité alimentaire modérée et grave est de 4,8% pour les adultes et 11,9% pour les enfants. Le score de diversité alimentaire est estimé à 5,8 pour les ménages et 5,87 pour les femmes. Les œufs, les produits laitiers, le sucre et les viandes et volailles ne sont pas assez consommés. Les difficultés alimentaires survenues au cours des 12 derniers mois sont observées sur deux périodes : la période février – mars 2018 et la période de mai 2018 à août 2018 avec un niveau très élevé dans le mois d'août 2018.

Les normes sociales semblent avoir un effet considérable sur les questions de genre et la participation des femmes à la prise de décision dans les familles. En effet, ce sont les femmes mêmes qui ont tendance à considérer que le conjoint a des raisons pour frapper la femme

Dans l'ensemble, 74% des chefs de ménages a été membre ou est encore membre d'une coopérative soutenue par CARGILL, cependant, 62% sont des membres toujours actifs, 11% sont des membres non actifs et 1% a quitté la coopérative.

Nous notons une faible participation à la formation en alphabétisation des adultes et aux groupes de motivateurs masculins.

Les femmes participent faiblement au groupe de crédit ou microfinance (VSLA), soit 5% et ont aussi une faible participation au gouvernement local, soit 2%.

L'accès au crédit est très faible par les femmes dans les communautés : sur les 126 femmes enquêtées, 4 ont souscrit à un prêt au cours de 12 derniers mois par décision personnelle, soit une proportion de 3%. Les sources d'accès au crédit sont généralement les amis/parent et les associations de femme

Au terme de l'enquête, les recommandations suivantes sont faites :

1. Renforcer les conditions de vie des ménages avec l'accès à l'eau potable, la promotion de l'hygiène et les installations sanitaires.

Commented [UW9]: Les raisons pour lesquelles les difficultés alimentaires surviennent à cette période ?

Commented [UW10]: Les femmes justifient l'attitude des hommes à leur égard.

2. Conduire une étude de faisabilité auprès des adolescents déscolarisés et non scolarisés en vue de la réintégration des enfants à l'école y compris les formations professionnelles.
3. Renforcer/mettre en œuvre un programme d'alphabétisation des adultes ;
4. Renforcer/mettre en œuvre des programmes de sensibilisation et promotion du genre et de l'égalité des sexes.
5. Mettre en œuvre les groupes d'épargne et de crédit pour les femmes
6. Sensibiliser les producteurs sur la diversification des produits agricoles
7. Favoriser la création des AGR a bénéfice des femmes
8. Renforcer les capacités de production y compris la formation sur les techniques culturales
9. Renforcer la dynamique communautaire avec une participation plus accrue des femmes aux groupements communautaires et aux gouvernements locaux.

14 – REFERENCE BIBLIOGRAPHIQUE

- 1 Rapport de diagnostic participatif, PROSPER, Kouamékro, Care International, Mars-Avril 2018, 44p
- 2 Rapport de diagnostic participatif, PROSPER, Gbalakro, Care International, Mars-Avril 2018, 41p
- 3 Rapport de diagnostic participatif, PROSPER, Diaoudi, Care International, Mars-Avril 2018, 52p
- 4 Rapport de diagnostic participatif, PROSPER, Félixkro, Care International, Mars-Avril 2018, 58p
- 5 Rapport de diagnostic participatif, PROSPER, Akaffoukro, Care International, Mars-Avril 2018, 68p
- 6 Rapport de diagnostic participatif, PROSPER, Béhibrokro, Care International, Mars-Avril 2018, 56p
- 7 Rapport de diagnostic participatif, PROSPER, Gbédressou, Care International, Mars-Avril 2018, 44p
- 8 Rapport de diagnostic participatif, PROSPER, Guypierrekro, Care International, Mars-Avril 2018, 48p
- 9 Rapport de diagnostic participatif, PROSPER, N'gouan Amoinkro, Care International, Mars-Avril 2018, 52p
- 10 Rapport de diagnostic participatif, PROSPER, Siokro, Care International, Mars-Avril 2018, 50p
- 11 Rapport de diagnostic participatif, PROSPER, Kpouebo, Care International, Mars-Avril 2018, 44p
- 12 Rapport de diagnostic participatif, PROSPER, Ndjorekro Agni, Care International, Mars-Avril 2018, 55p
- 13 Rapport de diagnostic participatif, PROSPER, Kangadankro, Care International, Mars-Avril 2018, 59p
- 14 Rapport de diagnostic participatif, PROSPER, Nzikplikouassikro, Care International, Mars-Avril 2018, 59p
- 15 Rapport de diagnostic participatif, PROSPER, Kouassipakro, Care International, Mars-Avril 2018, 58p
- 16 Rapport de diagnostic participatif, PROSPER, Simonkro, Care International, Mars-Avril 2018, 56p
- 17 Questionnaire baseline PROSPER (version word)
- 18 Questionnaire baseline PROSPER (version Survey CTO, excel)
- 19 Log frame Projet PROSPER
- 20 Présentation Projet Prosper
- 21 EDS-MICS, Rapport des résultats clé, INS, 2016-2017,
- 22 Rapport d'Enquête du Niveau de Vie(ENV), INS, 2015